



# LES PLAISIRS DE LA PLAGE.

IV-1

Dans ses moments de repos, il va nager .

Ici debout sur les rochers de la plage d'Anfa Ain Diab à Casablanca.



Photo : X, vente SINAIS.

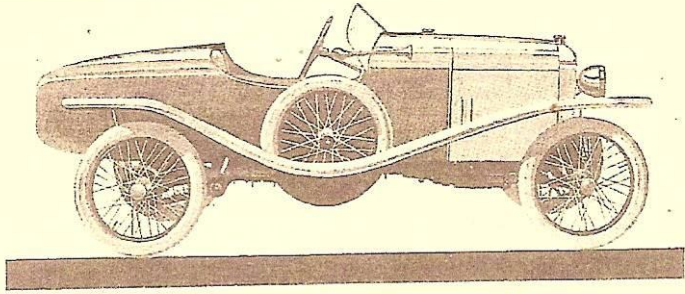




## AMILCAR CS



Photo d'un modèle semblable à la première voiture de MERMOZ, acquise en 1926.



" TYPE SPORT "

2 PLACES

Châssis court, 6 HP, 58 x 95.  
5 vitesses. Marche AR, Pont AR, taille hélicoïdale.  
Cinq roues garnies Rudge ou R. A. F. Pneus de 700 x 80.  
Eclairage électrique, quatre amortisseurs, indicateur de vitesse.  
Carrosserie 2 places " Sport ".  
Capote spéciale démontable, pare-brise, avertisseur, outillage.  
Peinture : bleu, blanc, rouge.  
Supplément pour toutes autres peintures : frs. 100.  
Vitesse en palier, environ 100 kilom. à l'heure.  
Encombrement total : 3 m. 55 x 1 m. 35.

N.-B. — Sur demande faite à la commande, ce modèle peut être livré avec démarrage électrique moyennant un supplément de frs. 600.

---

Prix complètement équipée : frs. 12.700

---

Tiré du Catalogue AMILCAR 1923 – 1924







## LES JOIES DE LA VOITURE



Insouciant au volant de sa voiture, il avale les kilomètres. Il profite pour visiter les villes du Maroc. MEKNES, TIZNIT entre autres.



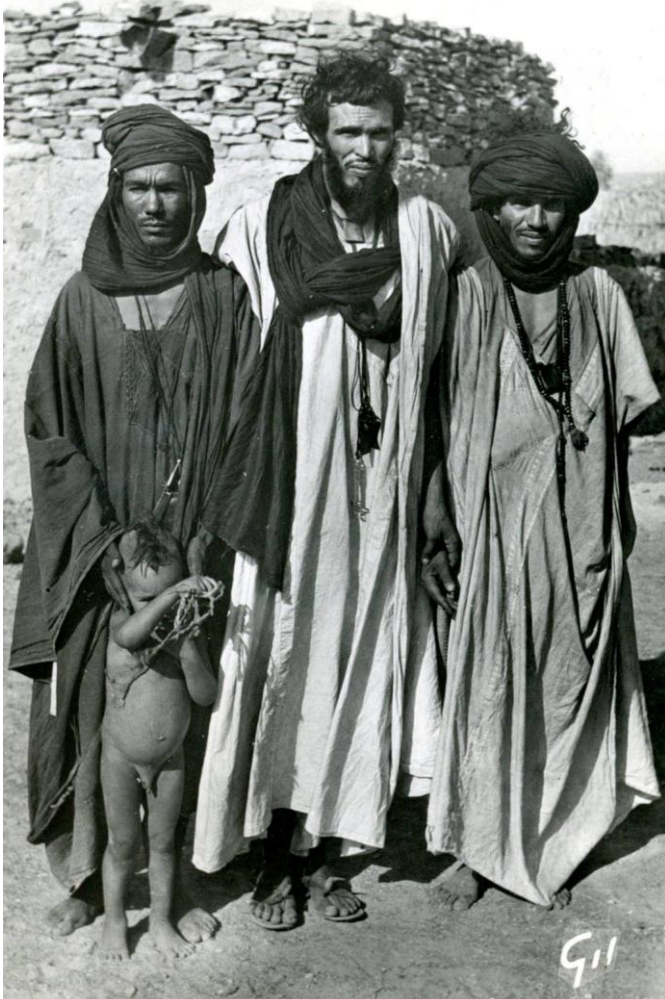




## PRISONNIER DES MAURES



Photo tirée du film fixe de la Sté O.S.E.



Le 22 mai 1926, MERMOZ et son interprète ATAF se posent dans le désert en urgence. La brume les font perdre le contact avec l'avion accompagnateur.

Ils décident de marcher en direction de Cap Juby. Des Maures les font prisonniers.

Le 27, ils sont remis aux autorités espagnoles contre une de rançon 1 000 pesetas.



Tampon commémoratif au dos CPA







28 MAI 1926

Signification des principales indications éventuelles pouvant figurer en tête de l'adresse:

- D. .... = Urgent.
- RR. .... = Réponse reçue.
- PC. .... = Accusé de réception.
- RP. .... = Réponse payée.
- TC. .... = Telegramme collationné.
- à P. .... = Remettre en mains propres.
- PP. .... = Payé après payé.
- NITE. .... = Remettre même pendant la nuit.
- UNR. .... = Remettre seulement pendant le jour.
- OUVERT. .... = Remettre ouvert.

Indications de service.

Dans les télégrammes les premiers caractères consistant par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre de mots envoyés. Les autres désignent la date et l'heure de départ.

Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de départ est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

L'Etat n'est tenu d'aucune responsabilité à l'égard des services de la correspondance privée par le mode télégraphique. (Loi du 29 novembre 1880, art. 6.)

Timbre à date.

N°

DESTINEE	NUMERO	HEURE DE PART	DATE	HEURE DE RECEPTION	INDICATIONS DE SERVICE
	MADRID 179 27 28	10H30			

RECEB REYES GOBY STOP AVONS RETROUVE AVION MERMOZ SUD JUBY STOP  
 MALADIEU PARTIRA RECONNAISSANCE STOP MERMOZ PRISONNIER  
 STOP COLONEL PENA S' OCCUPE LIBERATION ENVERRAI  
 RENSEIGNEMENTS =

20







## LATE 17



Photo : ANDRE

Constructeur : SIDAL

Type : monoplan haubané à aile haute.

Longueur : 9,34 m

Envergure : 14,68 m

Poids total en charge : 2 720 kg

Vitesse de croisière : 155km/h.

Autonomie : 600 km

Plafond : 4 000m

Moteur : Renault 300cv 12fe, refroidissement par eau (17 et 17-3R)

Gnome-Rhône « Jupiter » 380cv, refroidissement par air (17-1 et 17-3j)

Renault 450cv 12ja (17-4r)

Commentaire :

Un peu plus d'une vingtaine furent mis en service sur les lignes en 1926.

Dans leur quasi-totalité, ils furent modifiés en Laté 25.

Ils ont été affectés sur la ligne France-Maroc et en Amérique du Sud.

C'est avec cet appareil que MERMOZ et COLLENOT traversèrent la Cordillère des Andes par deux fois : novembre 1928 et mars 1929.







# BAPTÊME DE GILBERT



La cérémonie eu lieu en l'église de St Pierre de MONTRouGE à Paris, le 5 septembre 1926.

N° 500	L'an mil neuf cent vingt-six, le 5 septembre a été baptisé
(NOM) Louis	Gilbert Jean
(PRÉNOMS) Gilbert	né le 17 juill. 1925
Confiriné le	fil. de Charles Louis
MARIAGE le 19 juill. 1928	et de Bertha Rudouze
à St Jean	demeurant 32 rue Montfaucon Dusemeret
Diocèse de Paris	Le Parrain a été Morny Jean
avec Jacqueline	demeurant à Toulouse
Sournet	La Marraine a été Madeleine Auchoux
	demeurant 37 rue Brézin
	Signatures du Parrain et de la Marraine :
	Signature et qualité du Prêtre :
	Morny Jean
	Madeleine Auchoux
	Robertat

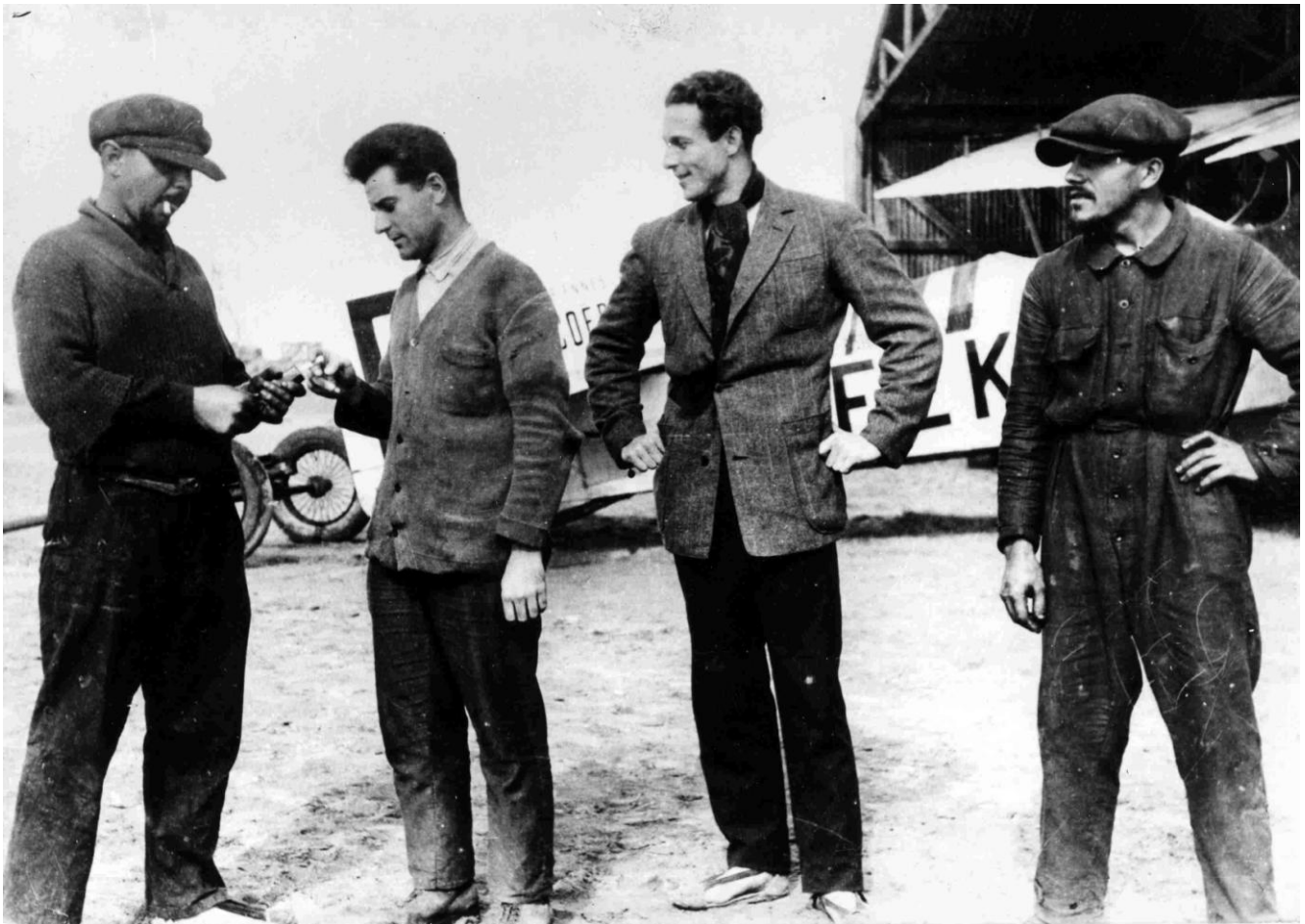
Copie offerte par Gilbert LOUIS







## SES DÉBUTS SUR LES L.A.L



Copie Photo AIR FRANCE

Mermoz est affecté à Cap Juby en fin août 1926.

De gauche à droite :

- Louis PICHARD, mécanicien
- Pierre PICARD, chef d'escadre à Cap Juby jusqu'en septembre 1927.
- Jean MERMOZ
- Paul LAUBERGUE dit « TOTO »







## CAP JUBY

Actuellement TARFAYA, fort et pénitencier militaire Espagnol (Casa de Mar) en zone du Rio de Oro, administré par :



**Le Colonel BENS**, peu favorable à l'installation de l'Aéroplice.

Détenteur de la croix d'officier de la légion d'honneur française pour avoir contribué la destruction d'un croiseur allemand caché dans la baie de Villa Cisneros, en 1916.

◀ Colonel BENS

Copie photo



Puis par :

**le colonel de la PEÑA**,  
qui eu une attitude choquante  
en recevant avec égard OULD  
AJ RAB, l'assassin de GOURP,  
ERABLE et PINTADO.

Copie photo

▲ de la PEÑA







## DRAME DANS LE DÉSERT ESPAGNOL.

IV-10

Le 11 novembre 1926, deux Breguet XIV allant vers Casablanca sont contraints de se poser dans le dessert du Rio de Oro.

Les équipages sont composés de deux pilotes Eugene GOURP et Henri ERABLE, du mécanicien Lorenzo PINTADO et de l'interprète ATAF.

A peine posé une bande de Maures leur tire Dessus, tuant ERABLE et PINTADO.

GOURP est blessé à la cuisse, épargné grâce à l'intervention d'ATAF.

Les dix jours de captivité sont un calvaire pour GOURP, sa blessure se gangrène. Les 5 000 pesetas de rançon leur rendent la liberté. GOURP est hospitalisé à Casablanca et décède dans la souffrance.

Les cadavres laissés dans le dessert sont dans la mémoire du personnel.

Après de longue tractation le Colonel de la PEÑA, donne son autorisation, en juin 1927, d'aller rechercher les corps.



Photo famille ERABLE.

MERMOZ repère facilement le lieu du drame, se pose et ne récupère qu'une mèche de cheveux d'ERABLE, les chacals n'ont rien laissé.

1925-26  
Henri Erable  
en panne dans  
le désert  
ami de Mermoz  
et de ma famille  
Revue  
de la Revue







## LA SOLIDARITE, L'ESPRIT DE LA LIGNE.



MERMOZ et VILLE partent conjointement à la recherche de Léopold GOURP.

VILLE se pose non loin du drame et des maures surgissent, MERMOZ leur fonce dessus et les fait fuir.

Une rançon de 5 000 pesetas ramène GOURP à Cap Juby.

Sa jambe gangrénée demande un transport d'urgence à Casablanca.

Un Laté 17 est affrété, piloté par Raoul VAREILLE et GUILLAUMET vole de conserve.

Malgré les soins prodigués, il s'éteint le 5 décembre 1926 à l'hôpital civil de Casablanca, d'une mauvaise angine. MERMOZ retrouvera son frère cadet qui effectue son service militaire à Marrakech pour l'assister dans ses derniers moments

Didier DAURAT lui remettra la légion d'honneur à titre posthume. Extrait de la lettre écrite à l'hôpital à sa famille le 3 décembre 1926.

Extrait de la lettre écrite à l'hôpital à sa famille le 3 décembre 1926.

*« Nous avions à peine fini de dépanner que trois maures se présentent avec des fusils chargés et nous obligent de les suivre. Nous les suivons peut être à 8 mètres des appareils et là, ils nous font passer devant. Nous marchons devant quelques instants et tout d'un coup, un coup de fusil qui tue net mon second pilote, un autre qui me brise la cuisse et un autre qui tue mon mécanicien.*



Copie Photo :  
Pierre PICARD

Laté 17 F-ESDI n° 606, transport GOURP à Casablanca.

Avec casquette BOUGNERE, Interprète Maure, GUILLAUMET et TETE, le représentant AOF





## CHARLES DE VERNEILH

### PILOTE ET CHEF D'AÉROPLACE

Un projet professionnel dans une entreprise l'emmène au Maroc en janvier 1927. Mais sa vraie vocation, c'est l'aviation. Aussi, il rentre à l'Aéropostale comme pilote sur le tronçon aller retour Toulouse-Casablanca jusqu'au début 1928.

Didier DAURAT l'ayant remarqué, le nomme chef d'aéroplacé d'Agadir en mars 28.

Le pilote, Emile LECRIVAIN ramènera son fils et sa jeune sœur sur un Breguet XIV à Agadir. (Petite panne au Cap Ghir.)

Les berbères, le surnomme « Moulay-tierai » (seigneur des oiseaux).

Conscientieux dans sa fonction, secondée par le mécanicien REJEANGE.

Une affection profonde se créera entre les deux hommes.

Provoquant jalousies et médisances des autres employés.

La direction alertée, le convoque à Toulouse.

Devant cette injustice VERNEILH démissionne suivi de REJEANGE.

Le salon aéronautique de décembre 1930 ouvre ses portes. Il s'y rend tous les jours.

Le stand de R.COUZINET l'attire. Il obtient un entretien avec le constructeur, un projet prend corps.

Les parents et amis de de VERNEILH portent une aide financière à la construction de l'avion.

Aussi, le petit trimoteur sera baptisé « Biarritz ».

Son ami REJEANGE sera embauché chez COUZINET.







L'hydravion uruguayen, commandé par Larré BORGES, lors d'un raid est victime d'une panne de moteur ; il amerrit dans des conditions désastreuses à l'embouchure de l'oued Udi Uma Fatma à 120 km de CAP JUBY.

Les pilotes MERMOZ et VILLE partent à leur recherche, ils repèrent l'épave et la caravane qui les retient prisonniers.

Le 10 mars 1927, Marcel REINE et Léon ANTOINE rapatrient les quatre aviateurs qui ont été libérés contre rançon.



Reproduction de photo Icare.

L'équipage uruguayen vient d'être libéré.

A l'extrême gauche : Marcel REINE, avec des bottes : le Colonel de la PENAS , commandant du fort espagnol CAP JUBY ; Larré BORGES avec son casque colonial à la main ; l'équipage de l'hydravion et la cigarette aux lèvres : le pilote Léon ANTOINE.





# AGADIR



2 AGADIR. — Vue Générale. — LL

En aout 1927, Jean MERMOZ est nommé chef d'aéroplice à Agadir.

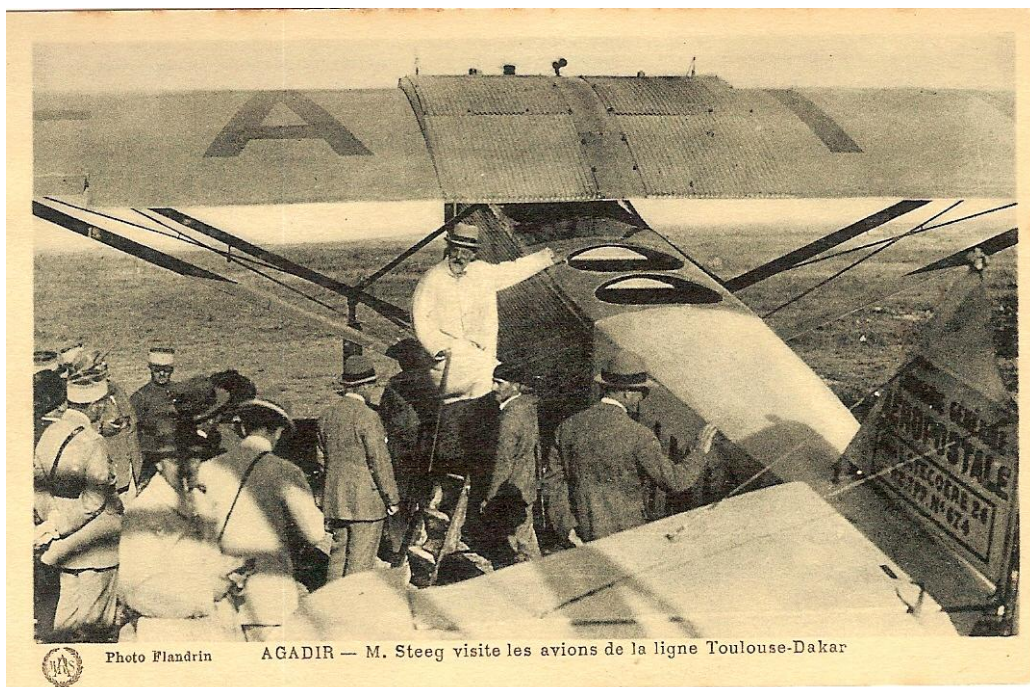


Photo Flandrin

AGADIR — M. Steeg visite les avions de la ligne Toulouse-Dakar







## LE VOYAGE DE COSTE ET LE BRIX



Le 10 octobre 1927, Dieudonné COSTE et Joseph LE BRIX décollent du Bourget sur Breguet XIX « NUNGESSER & COLIS » pour un raid sans escale jusqu'à Saint LOUIS du Sénégal.

Quelques heures après, sur le terrain de Montaudran MERMOZ et NEGRIN s'envolent pour la même destination.

Avec deux heures d'avance ces derniers arrivent sur le terrain de Saint LOUIS, l'avion capote et l'hélice se casse.

Ils laissent la voie libre à leurs valeureux concurrents pour la traversée de l'Atlantique Sud.





# SPIRIT OF MONTAUDRAN



Photo : Musée de la Poste

MERMOZ et NEGRIN doivent renoncer à la traversée de l'Atlantique Sud suite à l'incident lors de l'atterrissage. Ils laissent partir l'équipage adverse pour un tour du monde avec une première escale à Natal.

Les mécaniciens changent l'hélice du Laté 26-2R, pendant que MERMOZ et NEGRIN préparent le vol retour du 20 octobre 1927.

*Liste des Vols.*

Date.	Appareil		Nature des Vols.	Durée du Vol		Observations et Notes
	Type	Immatriculation		Heures.	Minutes.	
07 Oct	Monoplan	Lat. 25	Report	00	30	
14 Octobre	Lat. 26	4528	Essai	04	45	
3 "	"	"	"	04	25	
3 "	Lat. 26	"	Vol de nuit	04	25	
7 "	Lat. 26	"	Vol de nuit	04	30	
10 Octobre. <u>Traité de Coulouff, St Louis</u> <u>du Sénégal sans escale, en</u>						
<u>11 Octobre, départ de la base de</u> <u>l'aviation Française à l'aéroport de</u> <u>l'île de St Louis</u>						
11 Octobre 10h30 <u>Arrivée au Sénégal</u> <u>sur l'aéroport Latécoère Lat. 26.</u>						
20/10/27	Lat. 26	"	Essai	04	30	
9/10/27	Lat. 26	"	Essai sans annulations	14	30	
10/10/27	Lat. 26	"	Consignes Françaises	02	30	
				à Reporter	00	30







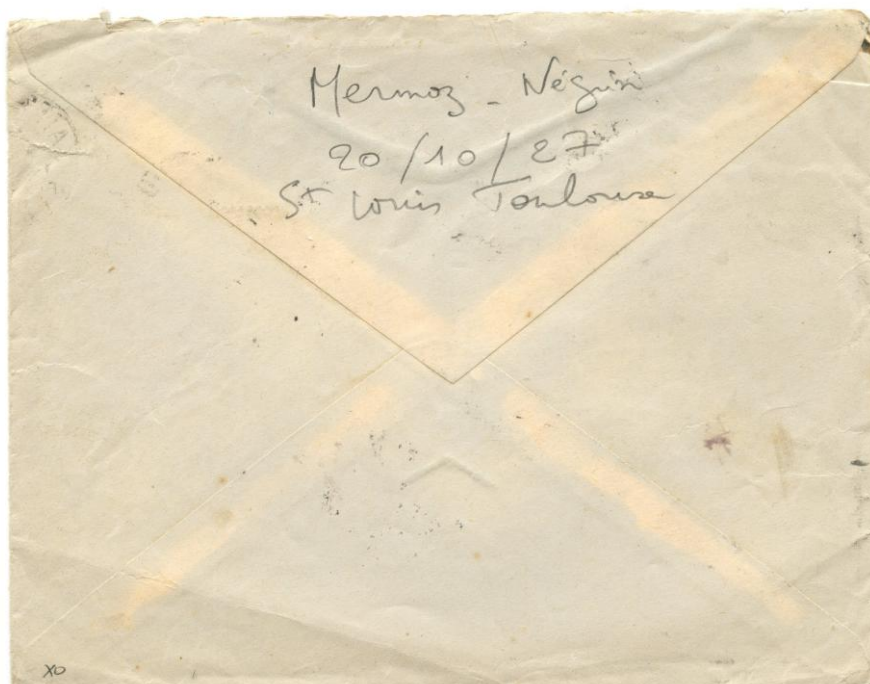
# VOL RETOUR DU 20 / 10 / 1927

IV-17



Après leur vol d'essai aller sans escale, Toulouse St Louis du Sénégal et le changement de l'hélice Endommagée effectuée.

MERMOZ et NEGRIN s'envole à bord du Laté 26 pour Toulouse avec le courrier.

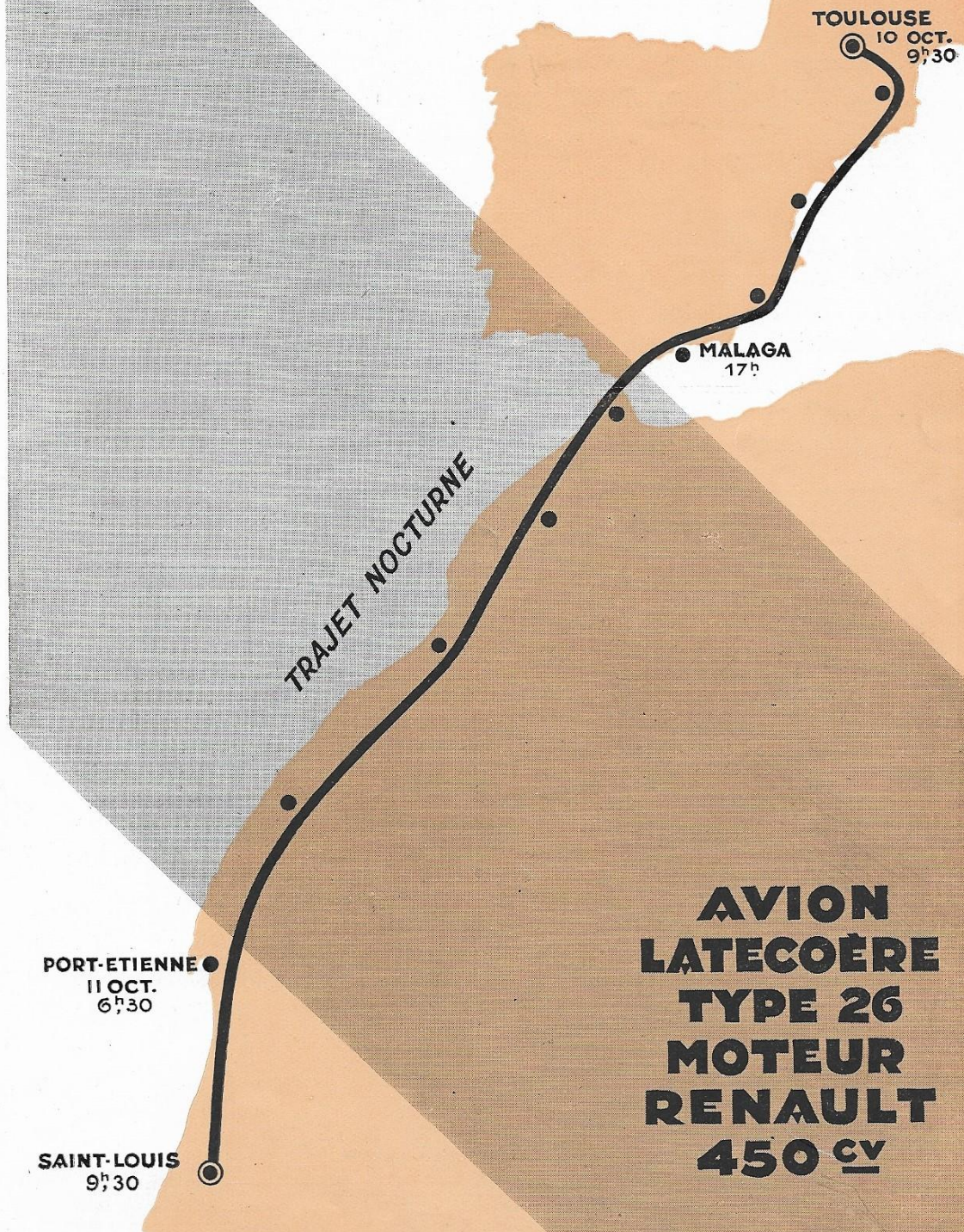






# DE TOULOUSE A SAINT-LOUIS DU SÉNÉGAL

■ SANS ESCALE ■  
10-11 OCTOBRE 1927



**AVION  
LATECOÈRE  
TYPE 26  
MOTEUR  
RENAULT  
450 CV**







# UN BEAU VOL D'ESSAI

**L**A Compagnie Générale Aéropostale (Anciennes Lignes Latécoère) entreprend l'exploitation du transport du courrier, de France en Amérique du Sud.

Son matériel terrestre se compose d'avions Latécoère, type 26, moteur Renault 450 CV, qui sont affectés aux parcours Toulouse-Dakar, d'une part, et Natal-Rio-de-Janeiro-Buenos-Ayres, d'autre part.

Les 10 et 11 octobre 1927, les habiles et audacieux pilotes Mermoz et Negrin, ont soumis leur appareil à une épreuve difficile qui fut brillamment réussie sur le premier des parcours indiqués. Ils le survolèrent sans escale, jusqu'à Saint-Louis du Sénégal, point terminus ; la fièvre jaune régnant à Dakar ne permettait pas d'y atterrir.

Les aviateurs prirent le départ de Toulouse le 10 octobre à 9 h. 30, franchirent les Pyrénées au col de Perthus, traversèrent l'Espagne à l'altitude moyenne de 1.000 mètres, en suivant les aéroplaces de la ligne : Barcelone, Alicante, Malaga. Cette traversée fut pénible, les pilotes devant faire des détours pour éviter des bourrasques et nuages bas.

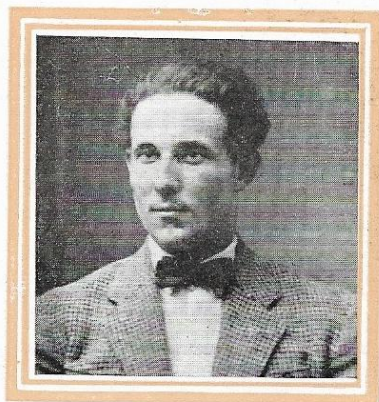
La nuit a commencé aux environs de Tanger.

Le passage au-dessus de Casablanca, se fit vers 20 heures. Une brume épaisse masquant le terrain obligea à naviguer uniquement au compas jusqu'au Cap Giur.

Ils survolèrent le fort du Cap Juby, et la presqu'île du Rio de Oro.

Le 11 octobre à 6 h. 30, commença une partie particulièrement pénible du raid, alors que Port-Etienne était en vue. Le voyage se poursuivit au-dessus d'une

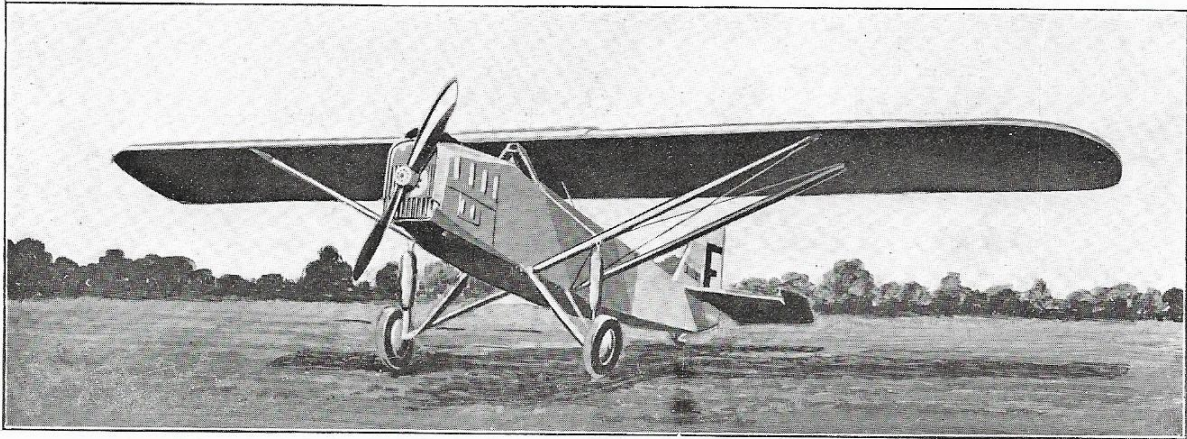
MERMOZ



NEGRIN





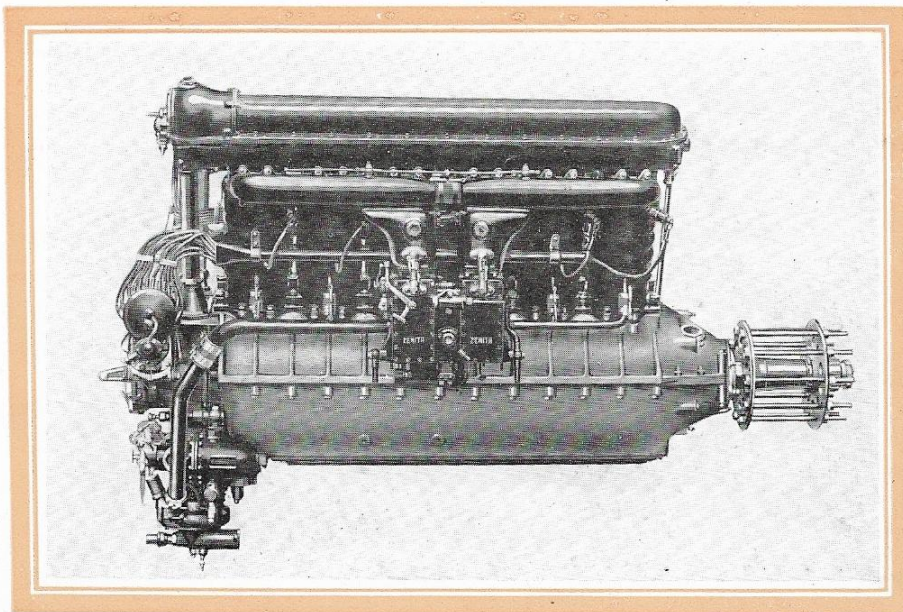


Avion LAT 26

côte aride n'offrant aucun repère, sous un soleil de plomb. Cependant la carburation se maintenait normale et le moteur tournait toujours parfaitement rond.

A 9 h. 30, la ville de Saint-Louis était en vue et l'atterrissage s'effectua à 9 h. 35. Il y avait à ce moment sur le terrain d'aviation, de nombreuses personnalités et habitants de Saint-Louis, attendant l'avion de Costes et Le Brix, qui arrivait d'ailleurs 2 heures plus tard.

Le public surpris par ce raid qui n'avait pas été annoncé, reçut chaleureusement les aviateurs Mermoz et Negrin, et quelques instants plus tard, ils furent vivement félicités par les Gouverneurs du Sénégal et de la Mauritanie. Les habiles pilotes couvrirent donc en 24 heures environ la distance de plus de 4.500 kil., qui sépare Toulouse de Saint-Louis du Sénégal, en suivant la ligne sinieuse des aéroplaces Latécoère, soit à la vitesse moyenne commer-



Moteur RENAULT 450 CV.







25  
114

ciale remarquable, voisine de 200 kil. à l'heure. Au cours de cet essai, les aviateurs eurent l'occasion d'expérimenter toutes les conditions du vol et en particulier celles qui correspondent à la difficile navigation de nuit.

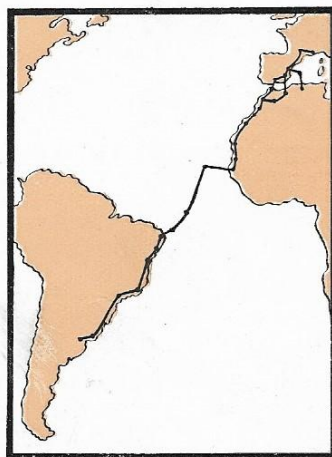
Quelques jours plus tard, les aviateurs effectuèrent le retour avec escale à Casablanca, d'où ils repartirent pour Toulouse ayant à bord 100 kilos de frêt postal et un passager.

Il convient d'insister sur le fait que, avion et moteur n'ont pas été construits en vue d'un raid, mais pour assurer un service commercial régulier.

Ainsi l'avion et le moteur avaient parfaitement subi cette difficile épreuve, et permis de se rendre compte de ce qu'on peut attendre dans l'avenir de ce matériel sur la ligne postale France-Amérique, qui fonctionne déjà partiellement. Une vingtaine d'avions volent de Natal à Buenos-Ayres ; 70 moteurs 450 CV Renault ont déjà été livrés.

Il y a là un beau succès du moteur Renault 450 CV, à rapprocher du prix des passagers au meeting de Clermont-Ferrand et du record du vol Londres-Paris en 1 h : 34", le 30 septembre 1927. Ces deux dernières performances obtenues sur l'Avion-Restaurant LIORÉ-OLIVIER bi-moteur 450 CV, de l'Air-Union.

La partie maritime Dakar-Natal se fera prochainement avec des hydravions bi et tri-moteurs 500 CV démultipliés et 570 CV démultipliés, dérivés du 450 CV, qui vient ainsi de prouver sa valeur sur les appareils terrestres.



**Parcours de la  
C<sup>ie</sup> Aéro-Postale**



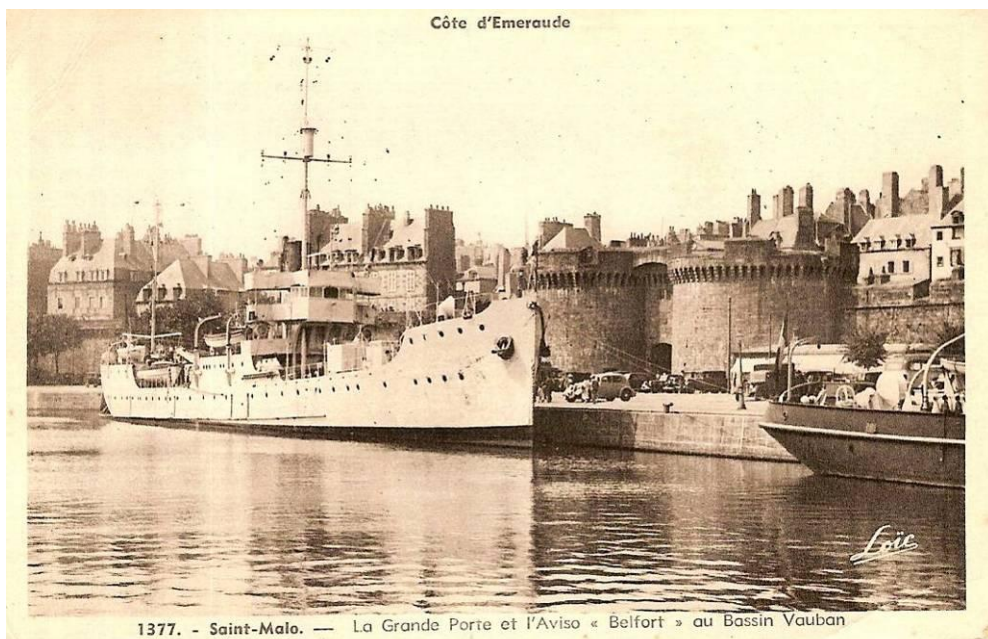


Pour tenir les temps de trajet, La CGEA est à la recherche de bateaux rapides. Sur le marché civil aucun résultat. Aussi P.G LATECOERE se retourne vers la Marine Nationale qui lui concède 6 avisos pour le franc symbolique l'unité.

Malgré l'assurance de ce prêt, il est déçu, les navires n'ont pas la vitesse de croisière voulu, cela augmentera le temps de traversée de l'Atlantique Sud.

Entre les résultats de la Ligne, les pourparlers longs et infructueux des contrats postaux en Amérique du Sud et les navires non adaptés aux besoins de la traversée.

P.G LATECOERE recherche un repreneur à son projet, qu'il trouvera en Marcel BOUILLOUX LAFONT.







## LE PRET DE LA MARINE NATIONALE

L'Etat prévoit de louer 6 avisos aux Lignes LATECOERE pour transporter le courrier aérien de l'Atlantique Sud. :

BELFORT – EPERNAY – PERONNE – REIMS – REVIGNY – LUNEVILLE.  
Ces navires furent rendus à l'Etat en 1931.

Tous de caractéristiques identiques et mis en service en 1927.

Dimensions :

Longueur : 75m

Largeur : 9,50m

Vitesse : 20,5 nœuds

Caractéristiques : 850 tonnes, 2 turbines de 5 000 cv

Equipage : 38 hommes



LE REIMS

Photo : Service Historique de la Marine.





## FLOTTE ATLANTIQUE SUD.

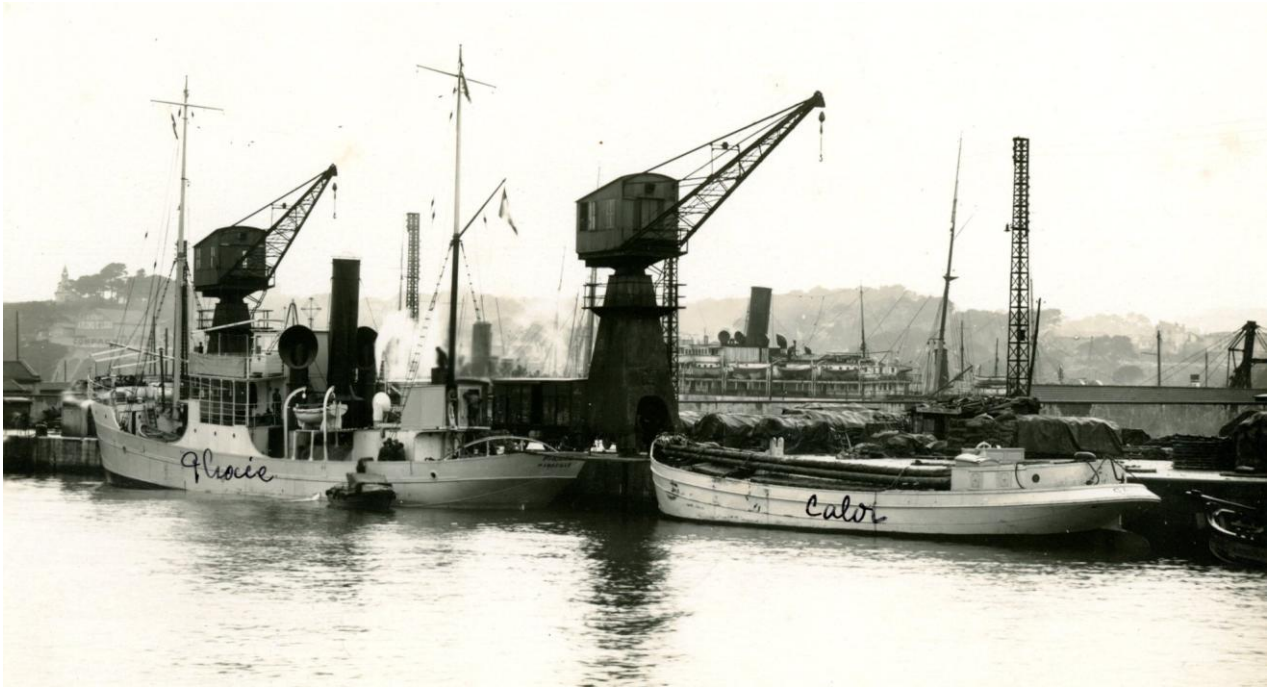


Photo : P.DUCE Marseille.

PHOCÉE : 43,50m x 7,30m x 3,75m D : 460T machines alter 480cv  
Construit aux chantiers de la Seyne. « SANSONET »  
Vendu à L'Aéropostale en 1927.  
Recueille l'hydravion Comte de la VAULX à 450 milles de DAKAR.  
En 1934 désarmé à St NAZAIRE et vendu.

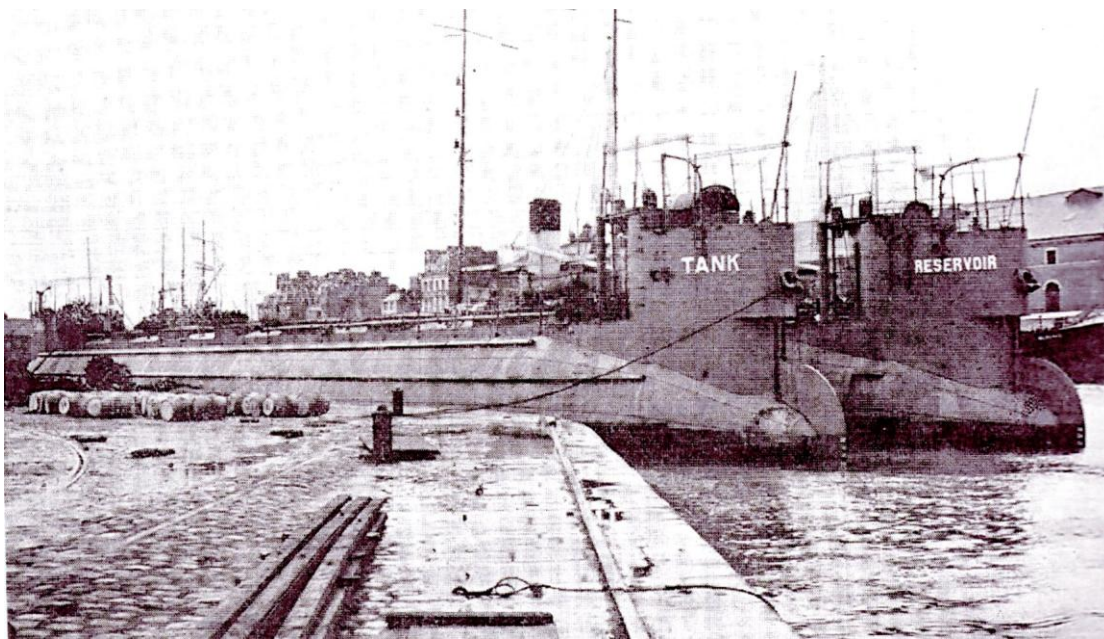
CALOR : Citerne de 80T. L : 23,10m, moteurs de 45cv.  
Acquis par L'Aéropostale en 1927, puis par AIR France en 19234.  
Condamné en 1939.







## FLOTTE ATLANTIQUE SUD.



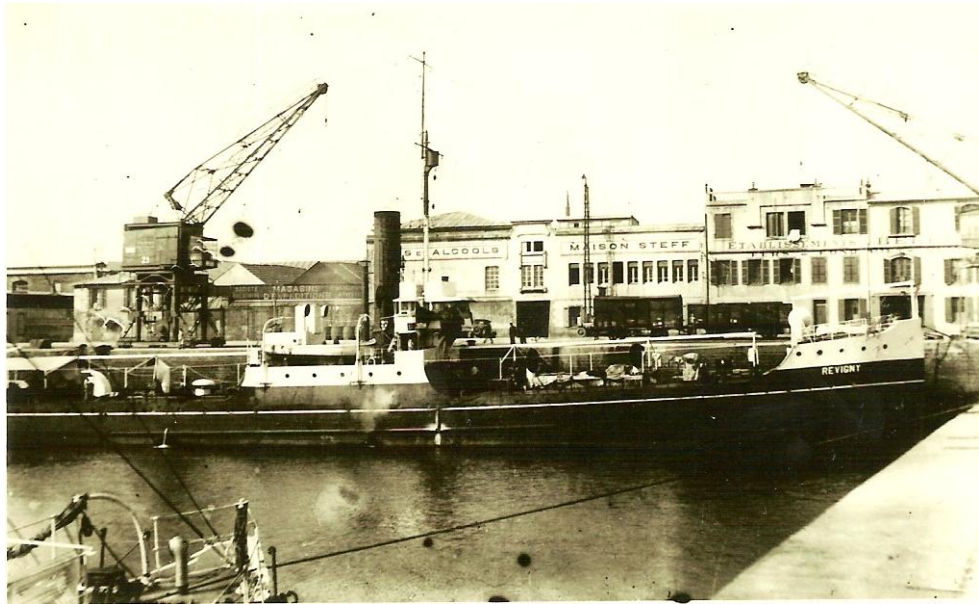
Copie de photo du catalogue C.G.A

RESERVOIR et TANK : Citernes à mazout de 1200T  
Acquis en 1927 par L'Aéropostale, puis par AIR France en 1932.  
Vendus à NATAL et DAKAR en 1939.



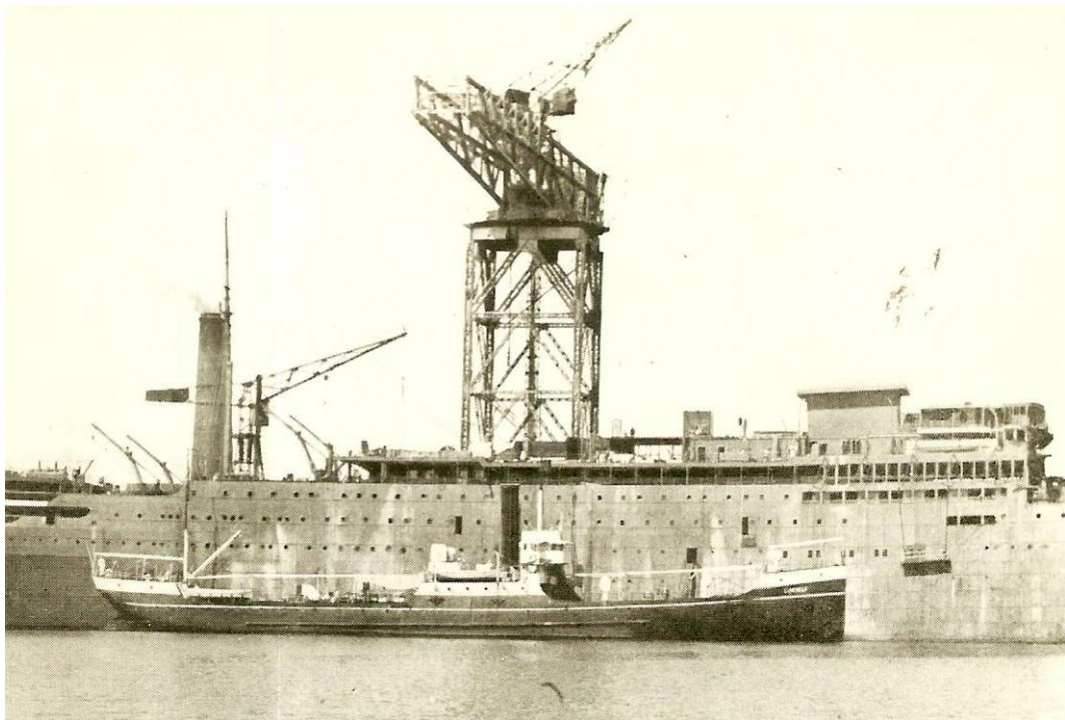


## LE PRÊT DE LA MARINE NATIONALE



LE REVIGNY.

Photos : Services Historique de la Marine Nationale.



LE LUNEVILLE

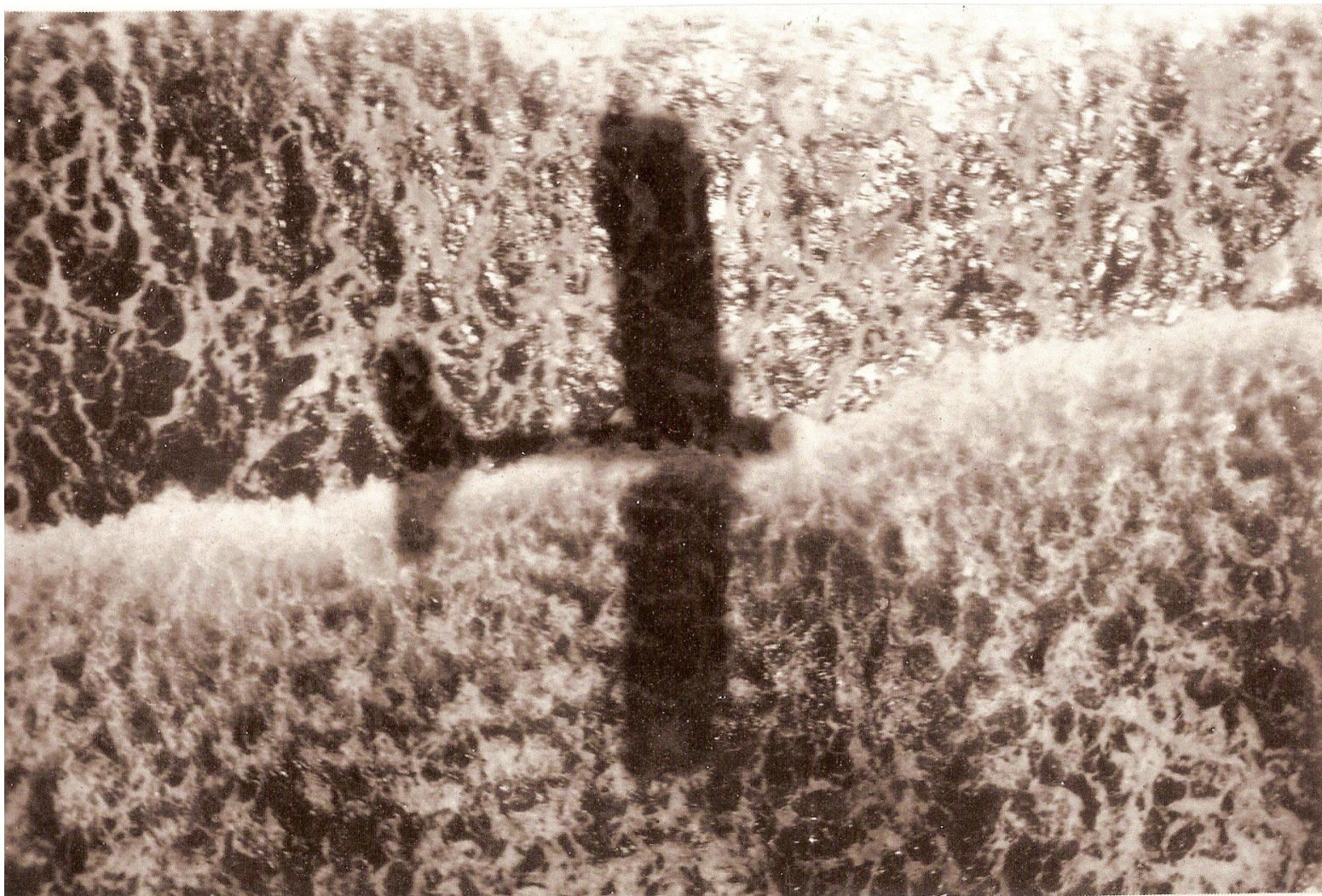






IV-27

## RAID AMERIQUE DU SUD



Ombre de l'avion sur l'écume des vagues

Reproduction de photo offerte par Mme M.V LATECVOERE.







# CLAUSE DE RACHAT DE LA LIGNE

## SOCIÉTÉ FRANCO-SUD-AMÉRICAINNE DE TRAVAUX PUBLICS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

7, RUE DE CLICHY, 7  
PARIS-IX<sup>e</sup>

PARIS, le 11 Avril 1927 192

R. C. SEINE 110.294

MESSS TÉLÉGRAPHIQUE : FRASUDAM-PARIS  
CODE TÉLÉGRAPHIQUE : COGEF LUGAGNE

GUTENBERG 65-15  
CENTRAL 45-27  
TÉLÉPHONE 90-02

Monsieur Pierre LATECOÈRE  
79, Avenue Marceau, 79  
- PARIS -

Monsieur,

Comme complément à notre lettre de ce jour, par laquelle nous avons levé l'option sur 37.500 actions de la COMPAGNIE GENERALE D'ENTREPRISES AERONAUTIQUES, nous prenons acte que vous accepterez de donner votre plein concours pour la gestion de la COMPAGNIE GENERALE D'ENTREPRISES AERONAUTIQUES, dans laquelle vous accepterez, pendant la durée que nous fixerons mais sans toutefois excéder deux ans, de remplir le poste d'Administrateur-Délégué conjointement avec une personne de notre choix.

Nous nous portons fort que votre rémunération en la qualité ci-dessus sera au moins votre rémunération actuelle.

Nous prenons en outre acte que vous vous engagez à ne pas vous intéresser directement ou indirectement à une entreprise semblable à celle de la COMPAGNIE GENERALE D'ENTREPRISES AERONAUTIQUES faisant concurrence aux lignes exploitées ou prévues par cette dernière, et ce, pendant un délai de dix ans au moins à compter de ce jour.

En vue de donner aux accords précédents la valeur juridique, nous vous prions de nous accuser réception de la présente en reproduisant in extenso son texte.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

SOCIÉTÉ FRANCO-SUD-AMÉRICAINNE DE TRAVAUX PUBLICS

L'Administrateur délégué

*Beclé*  
Directeur

*Cap. Lemaire*

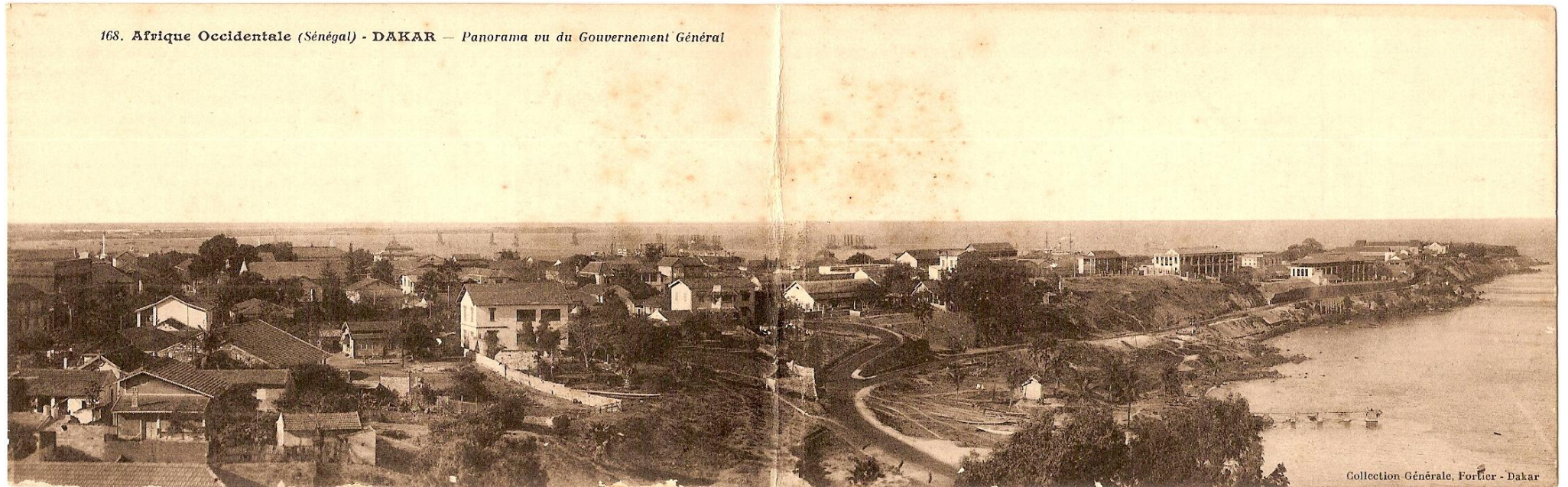






IV-29

# DAKAR



Vue panoramique.







## LES LIEUX MYTHIQUES



La Poste.



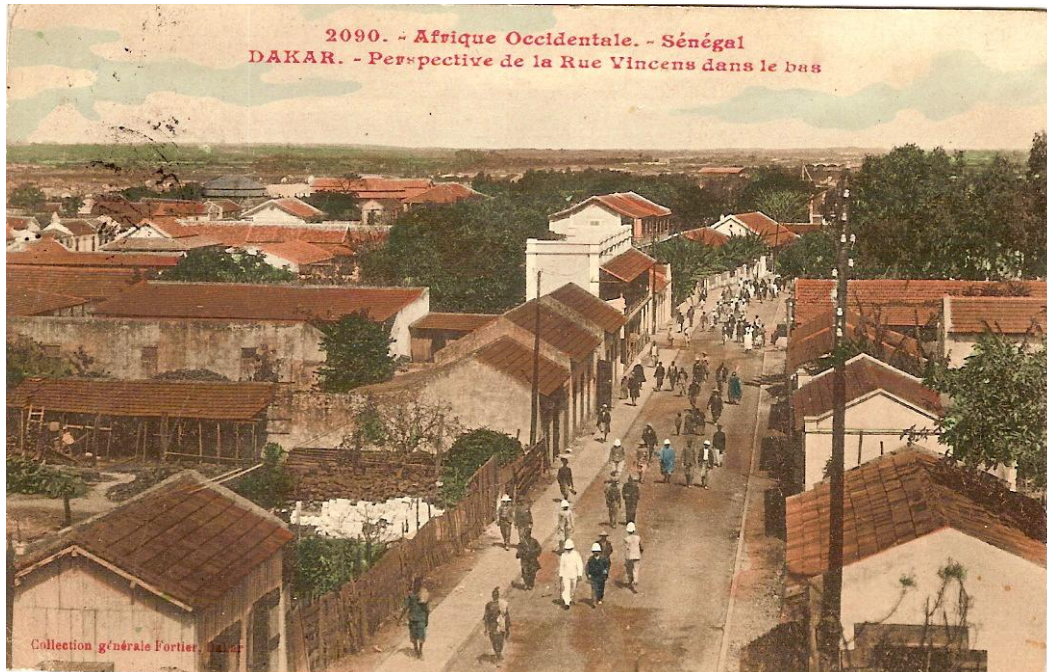
Le point de repère des pilotes.







## LES LIEUX MYTHIQUES



La rue où se trouvait le restaurant « Le grill des ailes et de la presse. », les pilotes y venaient manger.



La **langue de barbarie**, le long du fleuve Sénégal où les hydravions manœuvrés.







## LES RUES DE SAINT LOUIS



118. SAINT-LOUIS (Sénégal) — La rue principale



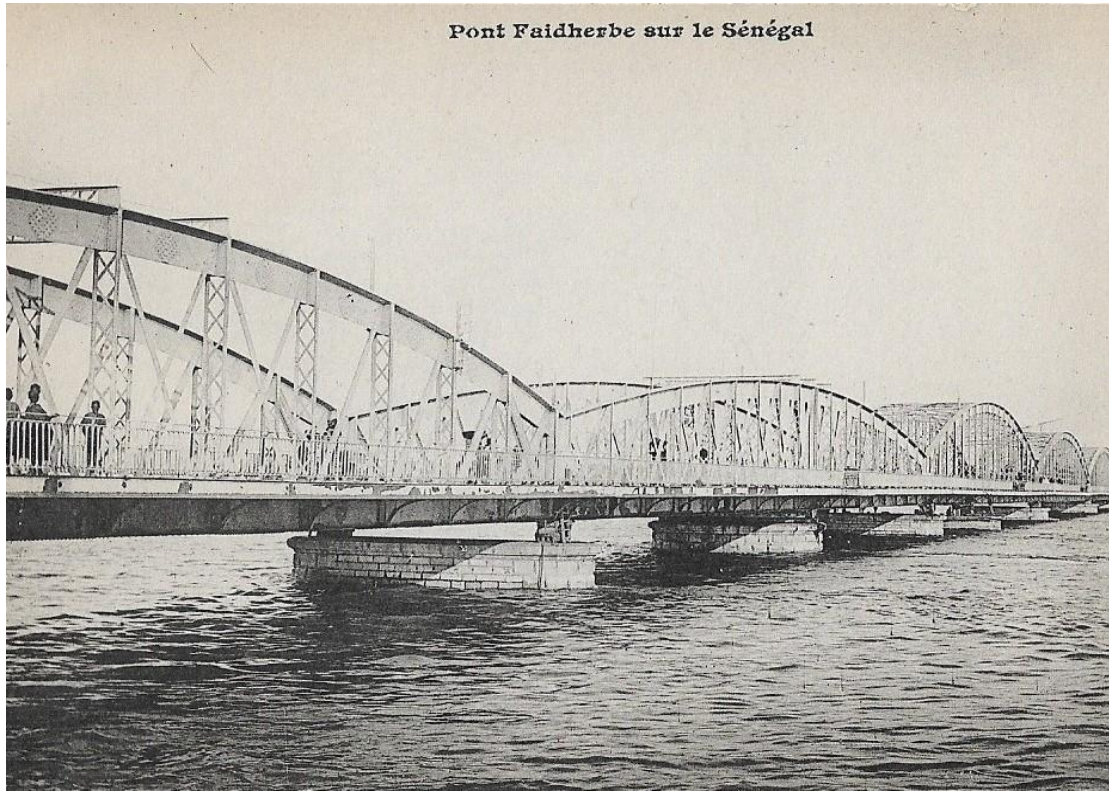
En face de la poste, l'hôtel restaurant de la poste, ou séjourné MERMOZ,  
dans la chambre 219, et se rencontré le personnel de La Ligne..







Pont Faidherbe sur le Sénégal





## L'HYDROBASE DE LA LANGUE DE BARBARIE À SAINT LOUIS.

Le 6 mars 1928, les services techniques prêtent un CAMS 51 GR F-AIMS, bimoteur pour les besoins de la Ligne, piloté par le lieutenant Paulin PARIS. Il amerrit dans une petite baie de Calheta de Sao Martinho près de Praïa en provenance de Saint LOUIS du SENEGAL.

Le petit hydravion confie ses sacs postaux à l'avisos LUNEVILLE qui met le cap sur NATAL (Brésil) et retour quelques jours plus tard.

Désormais, la Ligne est ouverte une fois par semaine dans les deux sens et les avisos feront le reste du parcours afin de gagner une demi journée.

L'Aéropostale renoncera à cette formule et acheminera le courrier par avisos entre DAKAR et NATAL.



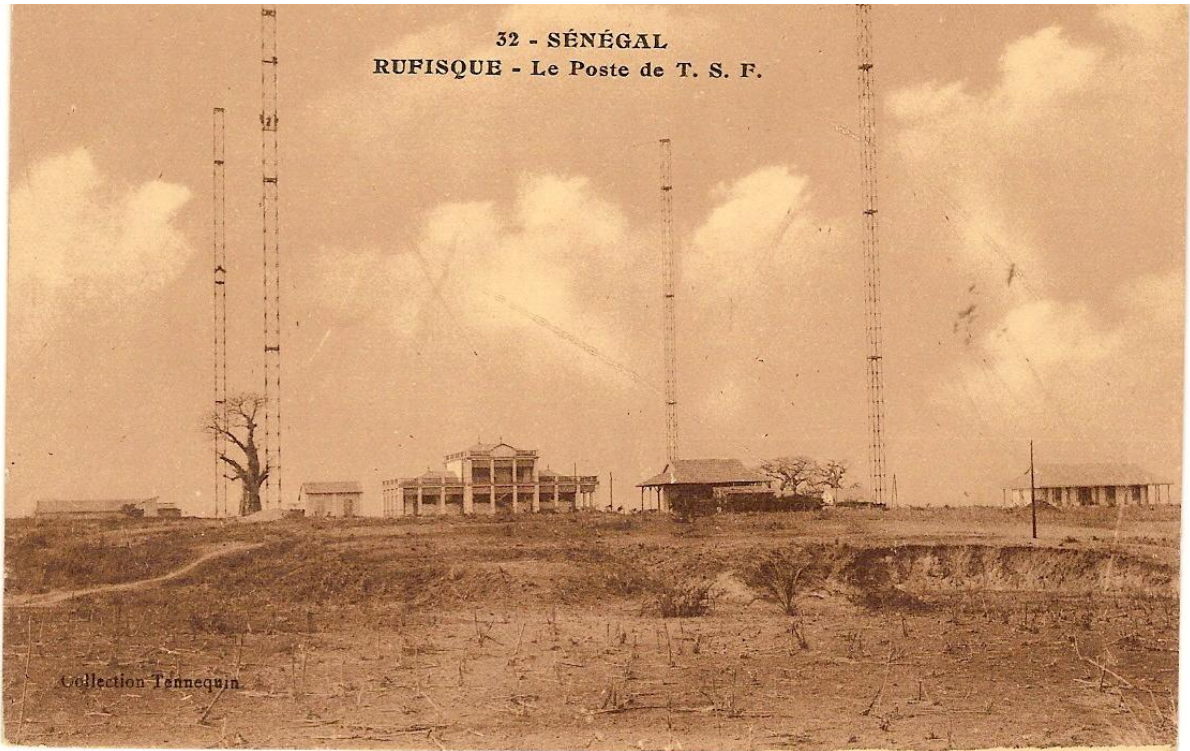
29 St-LOUIS-du-SÉNÉGAL — Le Lieutenant Paris et son équipage devant leur hydro-aéron







# RUFISQUE SENEGAL







# CAP VERT



Port de Praia.







# AÉROPOSTALE



**COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE**  
 92, Avenue des Champs-Élysées - PARIS

Lignes en exploitation : .....

PARIS - BORDEAUX - TOULOUSE .....	750 Km.
TOULOUSE - BUENOS AYRES .....	12.570 Km.
BORDEAUX - BIARRITZ .....	185 Km.
MARSEILLE - PERPIGNAN .....	275 Km.
ALICANTE - ORAN - CASABLANCA .....	1.060 Km.
ST-LOUIS - DAKAR .....	225 Km.
.....	15.065 Km.

Lignes en organisation : .....

Lignes à l'étude : .....

T.S.V.P.







## MARCEL BOUILLOUX LAFONT (1871 – 1944)



*« Une telle entreprise, L'Aéropostale, n'était pas à la portée d'une seule fortune.  
Si l'Etat avait aidé Marcel BOUILLOUX-LAFONT, comme il le ferait aujourd'hui,  
cette grande Entreprise aurait certainement survécu et Marcel BOUILLOUX-LAFONT aurait connu  
bonheurs et félicitations. »*

M. DASSAULT 1980.







## MARCEL BOUILLOUX – LAFONT.

Marcel BOUILLOUX – LAFONT est né à Angoulême le 9 avril 1871. Après ses études, il collabore à la gestion de la banque de son père. Il fonde la Caisse Commerciale et Industrielle pour des prêts à l'étranger.

En 1907, il part pour le Brésil et finance la construction du port de Bahia. Il est élu Maire d'Etampes de 1912 à 1929. Mobilisé en 1915, le Maréchal JOFFRE lui confie une mission : « **défendre les intérêts Français en Amérique du Sud.** »

Après la guerre, confiant dans l'avenir du Brésil, il entreprend de nombreux travaux. En 1926, il rencontre P.G LATECOERE qui se heurte à des difficultés pour implanter son entreprise. Son esprit patriotique ne supporte pas que la France soit devancée par la concurrence, surtout Allemande.

Le 15 avril 1927, il rachète la Ligne à P.G LATECOERE et crée la Compagnie Générale Aéropostale (C.G.A). Grâce à sa Sté SUDAM, il réalise et finance l'infrastructure de la nouvelle compagnie.

En 1930, malgré la concurrence étrangère, il obtient dans 8 pays les contrats et autorisations nécessaires ainsi que le droit d'escale aux portugais pour la traversée de l'atlantique sud. Il partage la vie des hommes de l'Aéropostale pour former une équipe, il apprend même à piloter avec Jean MERMOZ.

Les difficultés financières arrivent avec le krach de Wall Street de 1929 et la révolution brésilienne d'octobre 1930. Une cabale politico financière se trame. On va l'acculer au dépôt de bilan en lui supprimant les subventions. Les allemands convoitent l'infrastructure de l'Aéropostale et montent une affaire d'espionnage pour laquelle son fils, André sera condamné.

Pierre COT fusionne les Compagnies Aériennes de France sans l'Aéropostale et crée la « SCELA », celle-ci rachète l'Aéropostale à bas prix, donnant naissance à AIR France le 1 septembre 1933.

Marcel BOUILLOUX-LAFONT se retire à Rio de Janeiro, il s'efforce de rembourser les dettes dont on le tient responsable.

Le 2 février 1944, il meurt dans sa chambre d'hôtel, **ruiné** et **oublié** de son pays.





Courrier : adressé, M. BOUILLOUX-LAFONT. Crédit Foncier du Brésil







# MAURICE BOUILLOUX LAFONT

1875 - 1937



Copie photo : Agence ROLL

Député, rapporteur du budget de l'Aéronautique et des transports aériens auprès de la Chambre.

Son expérience du sujet et par sa connaissance des milieux politiques, lui permet de donner à son frère Marcel des informations objectives sur la validité du projet Latécoère et les intentions du parlement au soutien financier du projet.





La C.G.A séduit les investisseurs et les petits porteurs.

Elle lève 45 millions d'obligations dans un premier temps, l'emprunt connaît un vif succès.

Mais en 1930, la Compagnie connaît des difficultés.

En effet, entre les ennemis de l'homme d'affaires, l'Etat Français qui ne tient pas ses promesses et le procès pour faux dans lequel son fils André est piégé.

Le dépôt de bilan devient inévitable, au grand dam des petits épargnants qui lui avaient fait confiance.

Monsieur VACHER est nommé liquidateur.











ENVOYEZ VOS LETTRES  
**PAR AVION**

en Espagne, au Maroc, en Algérie, en Afrique Occidentale Française et en Amérique du Sud

Surtaxes (en plus de l'affranchissement ordinaire)		
	Lettres - Cartes postales Paquets clos	Echantillons - Imprimés Papiers d'affaires Petits paquets (1)
	Par 5 grammes	Par 50 grammes
FRANCE } BRESIL URUGUAY ARGENTINE PARAGUAY CHILI BOLIVIE PEROU	8 fr. 50	17 fr.
(1) Brésil et Argentine seulement.		
	Lettres - Cartes postales Paquets clos	Echantillons - imprimés Papiers d'affaires (2)
	Par 20 grammes	Par 20 grammes
FRANCE-ESPAGNE	0 fr. 75	0 fr. 75
	Par 10 grammes	Par 50 grammes
	FRANCE } MAROC ALGERIE	1 fr.
FRANCE-AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE	3 fr.	3 fr. 75
(2) Ne sont pas admis au transport par voie aérienne dans le régime franco-colonial.		

**MESSAGERIES**le kilo ou les 4 dm<sup>3</sup>

FRANCE-ESPAGNE .....	10 fr.
FRANCE-ALGERIE .....	10 fr.
FRANCE-MAROC .....	20 fr.
FRANCE-A.O.F. ....	30 fr.

Les messageries ne sont pas acceptées pour l'Amérique du Sud

**PASSAGERS**

DE TOULOUSE ou MARSEILLE pour :

BARCELONE .....	520 fr.
ALICANTE .....	1.000 fr.
MALAGA .....	1.320 fr.
TANGER .....	1.360 fr.
RABAT .....	1.440 fr.
CASABLANCA .....	1.480 fr.

Les passagers ne sont pas admis pour l'Algérie, l'A.O.F. et l'Amérique du Sud

**AÉROPOSTALE**  
5, AVENUE DE FRIEDLAND, PARIS

Téléphone : ELYSEES 52-72 à 76







# LES BUREAUX PARISIENS DE LA C.G.A



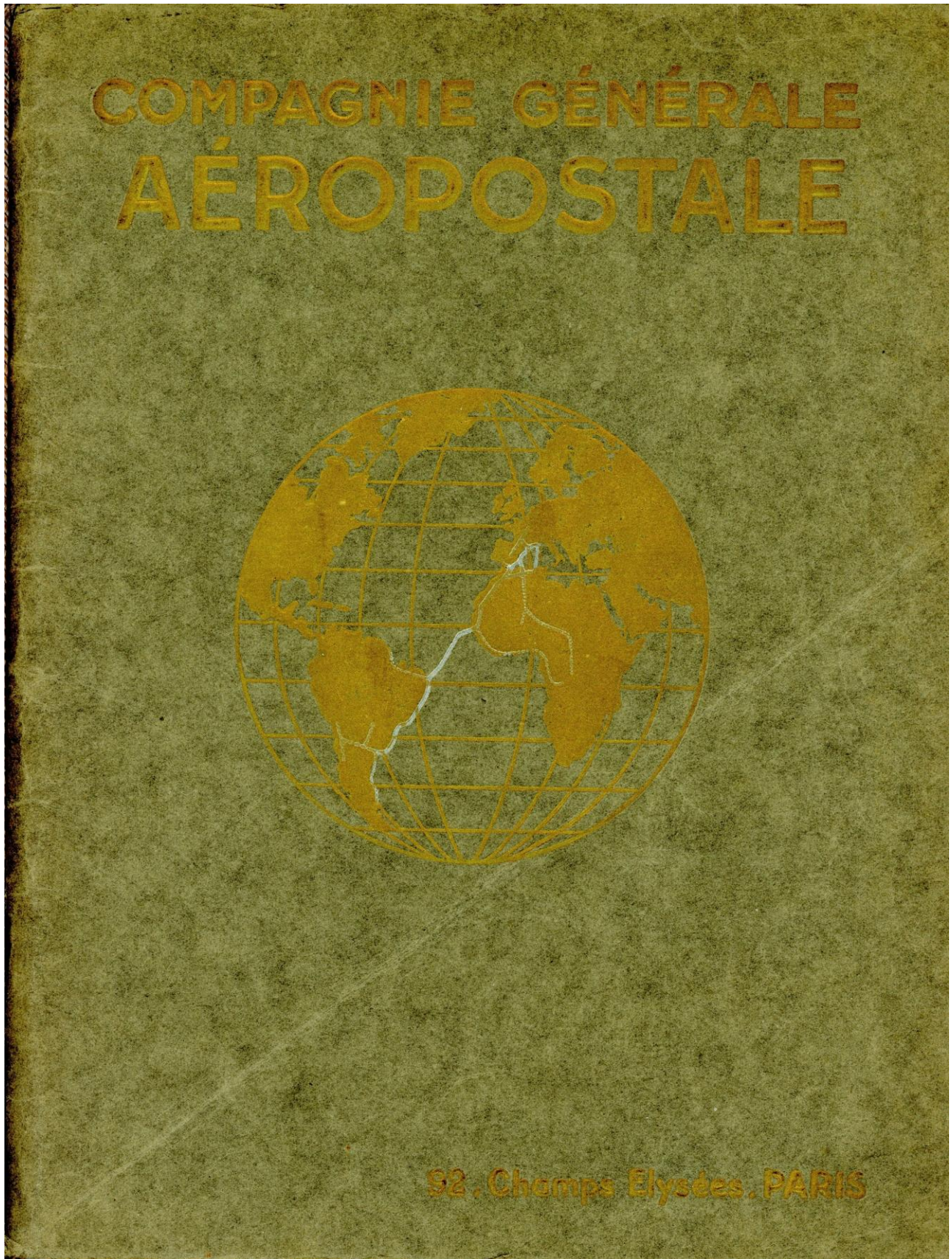
92 av des champs Elysées.



5, av de Friedland.







L'histoire d'une Grande Ligne Aérienne  
Ou  
La Liaison Postale France – Amérique du Sud.







Photo : X







# COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE



PARCOURS COMPARÉS  
PAR AVIONS DE L'AÉROPOSTALE  
ET  
BATEAUX DES DIVERSES  
COMPAGNIES DE NAVIGATION MARITIME

---

EUROPE AMÉRIQUE DU SUD  
JUSQU'À BUENOS AYRES ET RETOUR

*Août - Septembre*

---

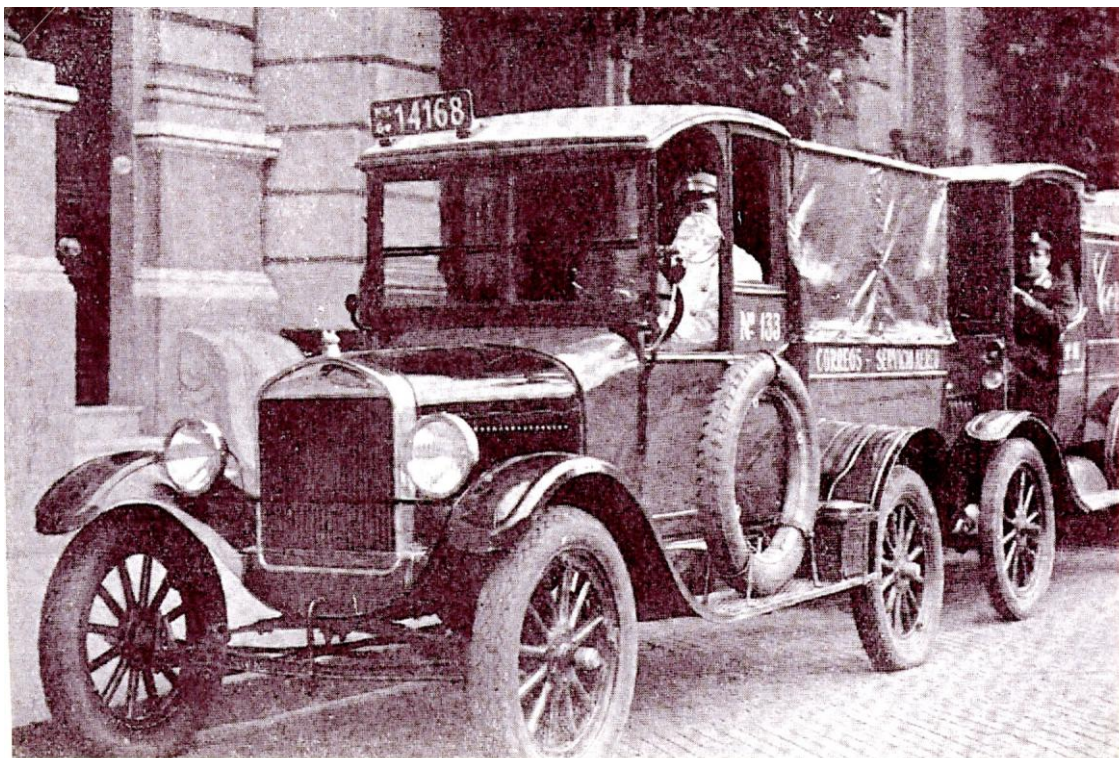






Arrivée du courrier postal à Toulouse.

Photos tirées du livret C.G.A



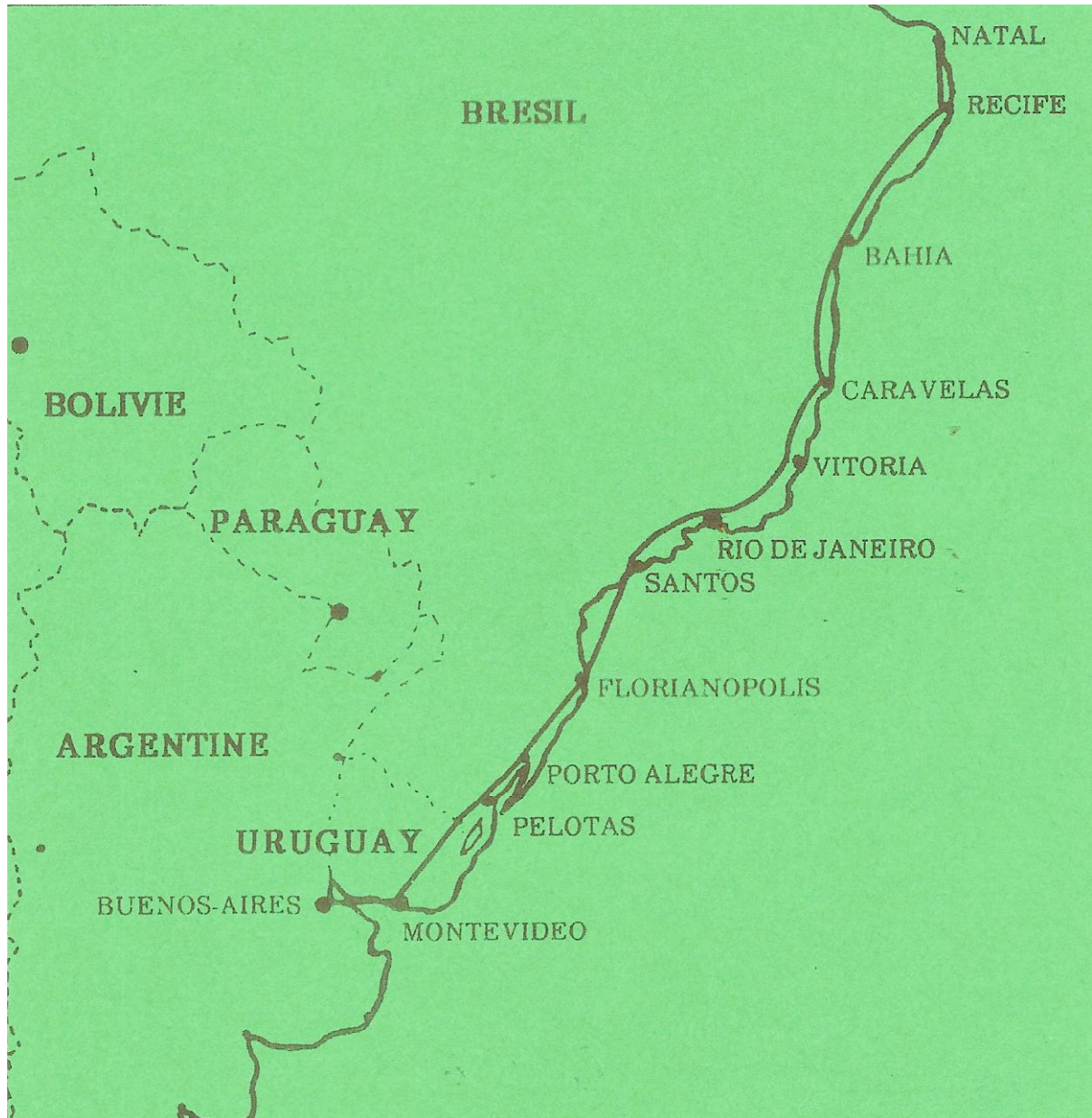
Camionnettes Postales.







# LIGNE AÉROPOSTALE EN AMÉRIQUE DU SUD AU 15 NOVEMBRE 1927.







# VILLES SURVOLÉES

NATAL BRESIL

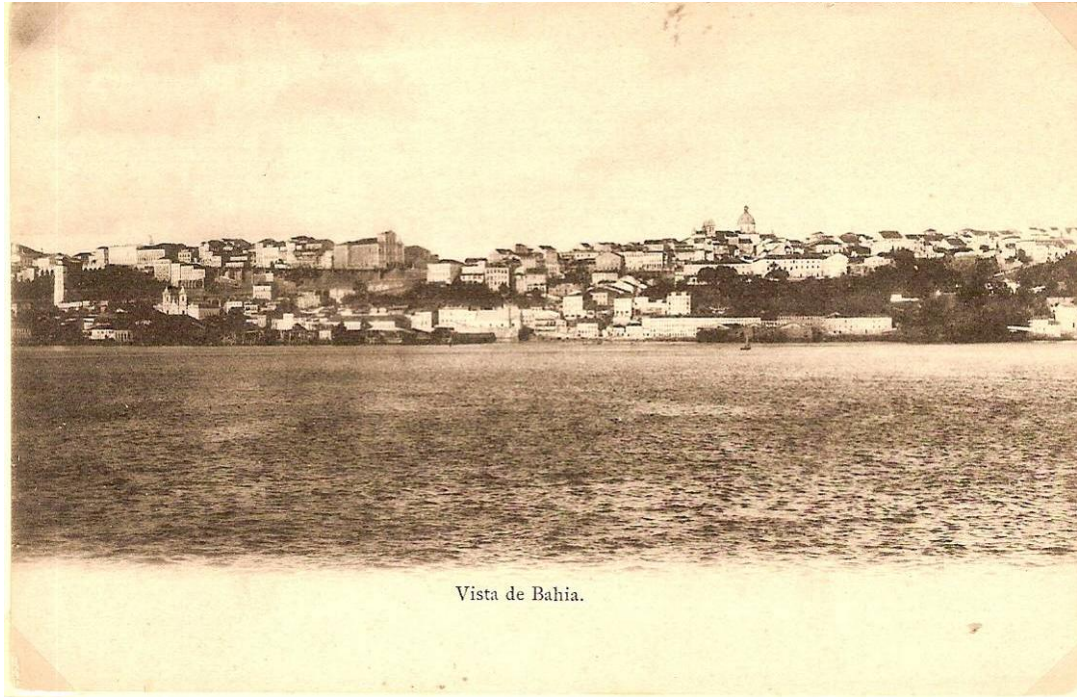


RECIFE PERNAMBOUCO BRESIL





## VILLES SURVOLÉES



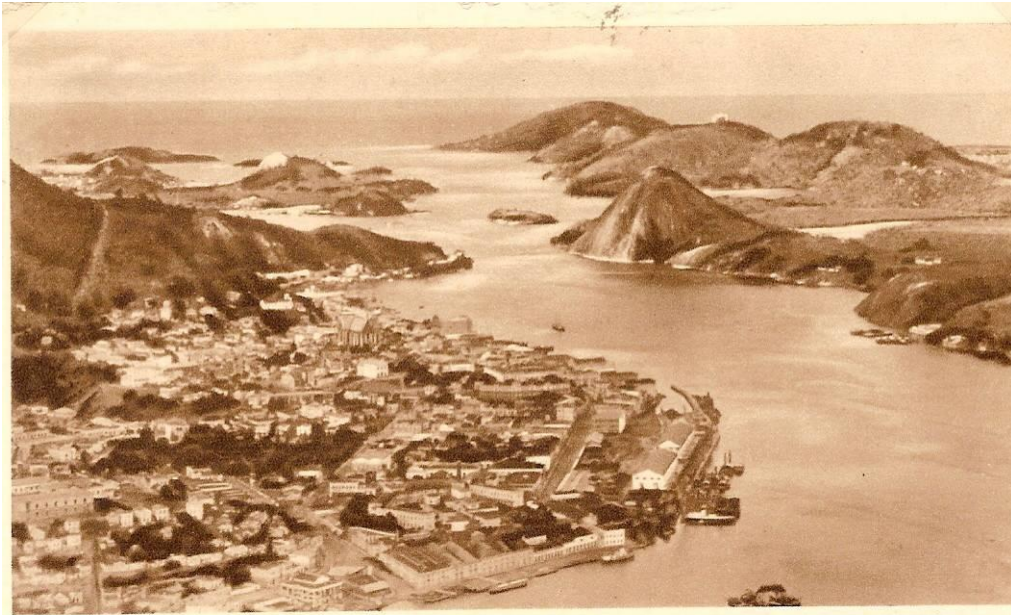
CARAVELAS BRESIL







# VILLES SURVOLÉES



BRÉSIL

ESPIRITO SANTO - PORT ET VILLE DE VICTORIA



RIO DE JANEIRO - BRÉSIL







# VILLES SURVOLÉES



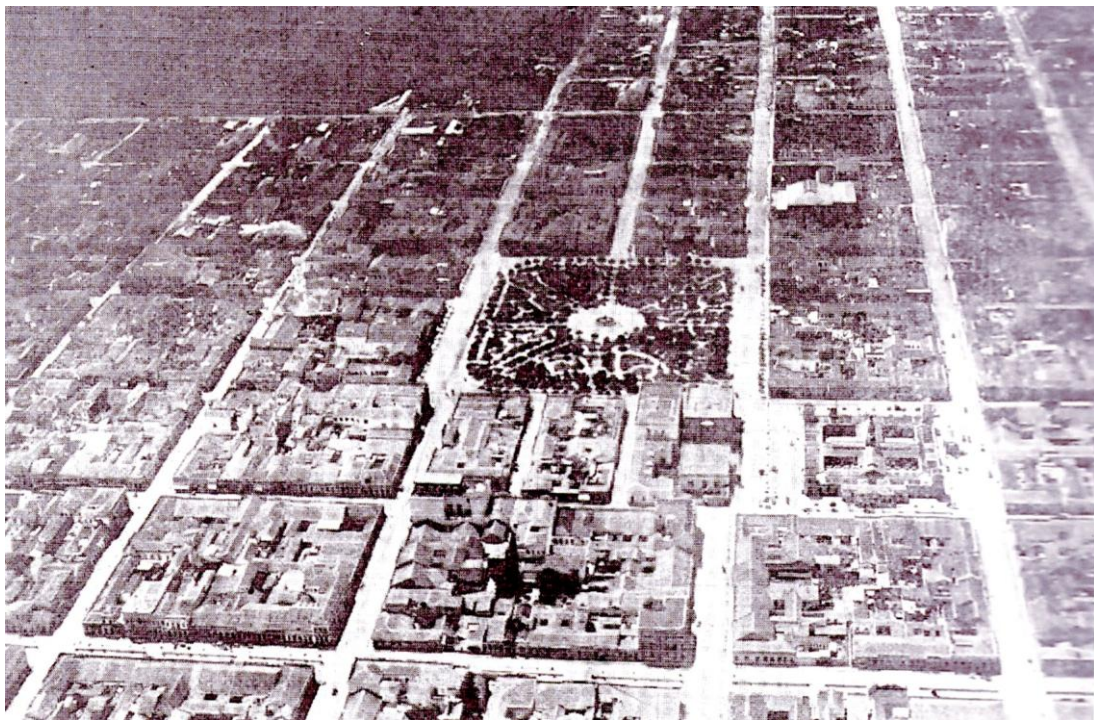
Vista de SANTOS







## VILLES SURVOLÉES



PELOTAS

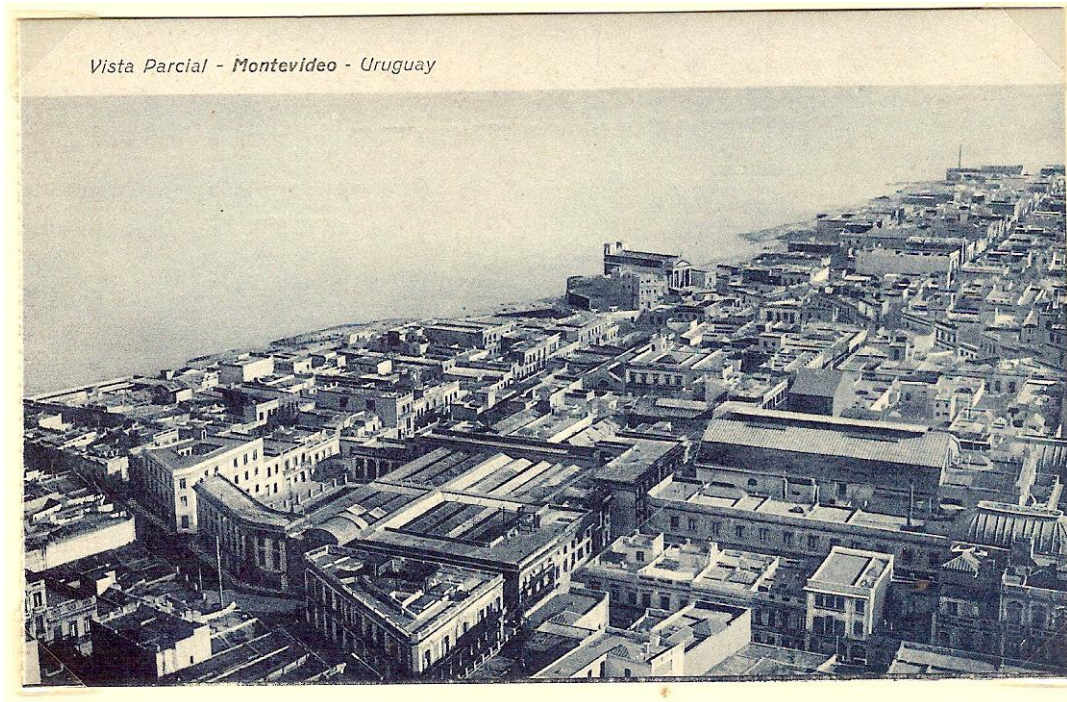
Copie photo tirée du livret CGA.







# VILLES SURVOLÉES



**BUENOS AIRES - VISTA PARCIAL**







# PLIS AÉROPOSTALE.



Courrier AMFRA, Uruguay via France, traversée atlantique sud par Aviso.



Courrier AMFRA, Argentine via Allemagne, traversée par Aviso.







# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'AVIATION



Cette Société appartenait à Mr M BOUILLOUX-LAFONT, détentrice de 90% des actions de la C.G.A, soutenu par la banque Crédit Foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud crée par ce même homme d'affaire.







**COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE**

ANCIENNEMENT : COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES AÉRONAUTIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TRENTE MILLIONS DE FRANCS

REGÈRE SOCIAL A PARIS : 92, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Registre du Commerce : Seine 124.039

**BON DE MILLE FRANCS 5 % AU PORTEUR**

N° 017.125

FAISANT PARTIE D'UNE ÉMISSION DE 50.000 BONS DE 1.000 FRANCS, EFFECTUÉE SUIVANT AUTORISATION DE M. LE MINISTRE DES FINANCES ET M. LE MINISTRE DE L'AÉRONAUTIQUE EN DATE DU 11 JUIN 1929 ET EN VERTU D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MAI 1929 PRISE CONSIDÉRANT LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT.

INTÉRÊT ANNUEL : 50 FRANCS, payable par moitié les 1<sup>er</sup> Janvier et 1<sup>er</sup> Juillet de chaque année net d'impôt, à l'exception de la taxe de transmission.

Ces Bons seront amortissables au pair en quatre échéances semestrielles, à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1932 par voie de tirages au sort supplémentaires, moyennant un préavis de trois mois, soit par rachat en Bourse. Les Bons amortis en excédent du nombre prévu au tableau d'amortissement seront imputés sur le nombre de ceux prévus au remboursement suivant.

Le premier remboursement aura lieu le 1<sup>er</sup> Janvier 1933 et le dernier le 1<sup>er</sup> Juillet 1934.

La Société se réserve la faculté d'amortir à toute époque par anticipation tout ou partie des Bons en circulation, soit par voie de tirages au sort supplémentaires, moyennant un préavis de trois mois, soit par rachat en Bourse. Les Bons amortis en excédent du nombre prévu au tableau d'amortissement seront imputés sur le nombre de ceux prévus au remboursement suivant.

Les Bons cesseront de porter intérêt à partir du jour où leur remboursement sera exigible. Ils devront être munis de tous les coupons qui ne seraient pas encore échus à la date fixée pour le remboursement. Dans le cas où il en manquerait un ou plusieurs, le montant en serait déduit du capital à rembourser.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

PARIS, LE 5 OCTOBRE 1929.

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

3<sup>ème</sup> PAYS DIVIDENDE 25948

Droits d'Impôt sur le revenu de l'Etat et de la Commune de Paris à l'exception de la taxe de transmission

JOURNAL OFFICIEL DU 15 AOÛT 1929

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES BONS 5 %

Date des remboursements	Nombre de titres amortis	Date des remboursements	Nombre de titres amortis
1 <sup>er</sup> JANVIER 1933	12.041	1 <sup>er</sup> JANVIER 1934	24.383
1 <sup>er</sup> JUILLET 1933	12.342	1 <sup>er</sup> JUILLET 1934	12.659
A REPORTER	24.383	TOTAL	50.000

39.103 - Déposé - Imp. RICHARD, 20, Rue de Petrograd, Paris

<p>COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE</p> <p>ANCIENNEMENT : COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES AÉRONAUTIQUES</p> <p><b>BON de 1.000 Fr. 5 % N° 017,125 10</b></p> <p>COUPON de 25 fr., PAYABLE le 1<sup>er</sup> JUILLET 1934</p>	<p>COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE</p> <p>ANCIENNEMENT : COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES AÉRONAUTIQUES</p> <p><b>BON de 1.000 Fr. 5 % N° 017,125 9</b></p> <p>COUPON de 25 fr., PAYABLE le 1<sup>er</sup> JANVIER 1934</p>	<p>COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE</p> <p>ANCIENNEMENT : COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES AÉRONAUTIQUES</p> <p><b>BON de 1.000 Fr. 5 % N° 017,125 8</b></p> <p>COUPON de 25 fr., PAYABLE le 1<sup>er</sup> JUILLET 1933</p>
<p>COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE</p> <p>ANCIENNEMENT : COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES AÉRONAUTIQUES</p> <p><b>BON de 1.000 Fr. 5 % N° 017,125 7</b></p> <p>COUPON de 25 fr., PAYABLE le 1<sup>er</sup> JANVIER 1933</p>	<p>COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE</p> <p>ANCIENNEMENT : COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES AÉRONAUTIQUES</p> <p><b>BON de 1.000 Fr. 5 % N° 017,125 6</b></p> <p>COUPON de 25 fr., PAYABLE le 1<sup>er</sup> JUILLET 1932</p>	<p>COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE</p> <p>ANCIENNEMENT : COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES AÉRONAUTIQUES</p> <p><b>BON de 1.000 Fr. 5 % N° 017,125 5</b></p> <p>COUPON de 25 fr., PAYABLE le 1<sup>er</sup> JANVIER 1932</p>





**BILLET C.G.A.**

<b>COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE</b>		
<b>92, Avenue des Champs-Élysées - PARIS</b>		
R. C. Seine 124.039	Téléphone : ÉLYSÉES 52.03 - 52.04 - 52.05	
NOM DU PASSAGER : ..... NAME DES PASSAGIERS : .....		
L'Omnibus part de : Abfahrt des Omnibusses von :  à .....  nach .....	Timbre Stempel	Cachet du Bureau ou de l'Agence ayant émis le billet.  Stempel des Büreaus oder der Agentur, welche den Fahrschein ausgegeben hat.

**RÈGLEMENT**

- 1° Le paiement du billet est fait d'avance, lors de la remise de ce billet, au moment où la place est retenue.
- 2° Les départs ne sont pas garantis.
- 3° En cas d'indisponibilité de place pour une cause quelconque, soit avant le départ, soit au moment du départ, le montant du billet est remboursé sans indemnité.
- 4° Si après avoir payé le prix de sa place, un voyageur renonce à partir, le montant intégral du passage restera acquis à la Compagnie. Cependant, en cas de revente du billet, cette dernière en assurera le remboursement total.
- 5° La Compagnie Générale Aéropostale ne répond pas des interruptions de parcours, quelle qu'en soit la cause. Le passager consent à se charger les frais supplémentaires, à lui occasionnés de ce chef, avec toutes les conséquences qui en découlent. Seul le prix du passage restant à effectuer sera remboursé au passager sur sa demande adressée : 92, Avenue des Champs-Élysées, à Paris. A cette demande devra être joint le présent billet.
- 6° La Compagnie Générale Aéropostale décline toute responsabilité pour retards, pertes, dommages ou accidents quelconques pouvant advenir au départ, en vol ou à l'atterrissage, au passage ou à ses bagages, quelle qu'en soit la cause ; qu'il résulte d'un cas de force majeure, d'un vice de l'appareil transporteur d'une faute ou d'une négligence quelconque du pilote ou de toutes autres personnes embarquées, à quelque titre que ce soit, à bord de l'appareil, transporteur ou participant à sa manœuvre, de tout autre fait non compris dans l'énumération ci-dessus.
- 7° Les passagers ont droit à 15 kilogrammes de bagages en franchise. Le surplus n'est accepté que dans la limite des disponibilités de nos appareils. Il est taxé conformément à nos tarifs Messageries.
- 8° La Compagnie Générale Aéropostale ne répond pas des pertes, manquants ou détériorations pouvant advenir aux bagages, au cours de manutention, de chargement, de déchargement, transbordement ou en cours de route, quelle qu'en soit la cause.
- 9° En cas de litiges, la juridiction des Tribunaux de Paris sera seule compétente.
- 10° Les passagers qui désireraient s'assurer peuvent s'adresser à la Compagnie.

**BESTIMMUNGEN**

- 1° Der Fahrschein ist im Voraus, bzw. bei dessen Lösung im Augenblicke, wo der Platz reserviert wird, zu bezahlen.
- 2° Die Einhaltung der Abflüge wird nicht garantiert.
- 3° Im Falle ein Platz aus irgendwelchen Gründe, vor oder im Augenblick des Abfluges nicht verfügbar sein sollte, wird der Betrag für den gelisteten Fahrschein ohne Rückschuldung zurückerstattet.
- 4° Steht ein Reisender, nachdem er den Preis für seinen Platz erlegt hat, auf die Rückreise ab, fällt der gesamte Betrag der Ueberfahrt der Gesellschaft zu, welche jedoch, im Falle sie den Fahrschein weiterverkauft, die volle Rücksetzung der Summe aussteht.
- 5° Die Compagnie Générale Aéropostale übernimmt keinerlei Verantwortung für aus irgendwelchen Ursachen erfolgte Unterbrechungen der Strecke. Der aus diesem Anlass erwachsende Spesenwuchs, sowie sämtliche hieraus entstehende Folgen, gehen durchwegs zu Lasten der Passagiere. Einzig und allein der Preis für die nach zurückgelegte Strecke wird dem Passagier auf dessen an die Adresse : 92, Avenue des Champs-Élysées in Paris, gerichteten Ansuchen, zurückerstattet. Der vorliegende Fahrschein ist diesen Ansuchen beizufügen.
- 6° Die Compagnie Générale Aéropostale lehnt jede Verantwortung ab für Verpflügen, Verluste, Schäden oder Unfälle irgendwelcher Art, die dem Passagier oder dessen Gepäck beim Abflug, während des Fluges oder bei der Landung, aus irgendwelcher Ursache zuzurechnen könnten ; Sei es, dass dieselben durch äußere Gewalt, durch einen Fehler des Flugzeuges, durch Verschulden oder irgendwelches Versehen des Piloten oder jeder unter welchem Titel immer an Bord des Flugzeuges befindlichen oder an dessen Betrieb in jeder anderen Weise als in der eben angeführten, beteiligten Person, hervorgerufen werden.
- 7° Die Passagiere haben das Recht, Gepäckstücke im Gewicht von 15 kg. frei mit sich zu führen. Weiteres Gepäck wird nur nach Maßgabe des verfügbaren Platzes auf unseren Flugzeugen angenommen. Die Frachttarife hierfür wird gemäß unseren Beförderungstarifen berechnet.
- 8° Die Compagnie Générale Aéropostale übernimmt keine Verantwortung für Verluste, Abgänge oder Beschädigungen, denen die Gepäckstücke im Laufe der Manipulation der Auf- oder Abstieg, des Transportes, der Umladung oder unterwegs aus irgendwelcher Ursache, ausgesetzt werden könnten.
- 9° Bei Streitfällen sind einzig und allein die Pariser Gerichte zuständig.
- 10° Passagiere, die eine Vetréierung einlegen wollen, können sich dierüber an die Gesellschaft wenden.

Intérieur du billet.







# AÉROPOSTALE



## COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE

92, Avenue des Champs-Élysées - PARIS

Lignes en exploitation :	
PARIS - BORDEAUX - TOULOUSE	750 Km.
TOULOUSE - BUENOS-AYRES	12.570 Km.
BORDEAUX - BIARRITZ	185 Km.
MARSEILLE - PERPIGNAN	275 Km.
ALICANTE - ORAN - CASABLANCA	1.060 Km.
SI-LOUIS - DAKAR	225 Km.
	15.065 Km.
Lignes en organisation :	
Lignes à l'étude :	

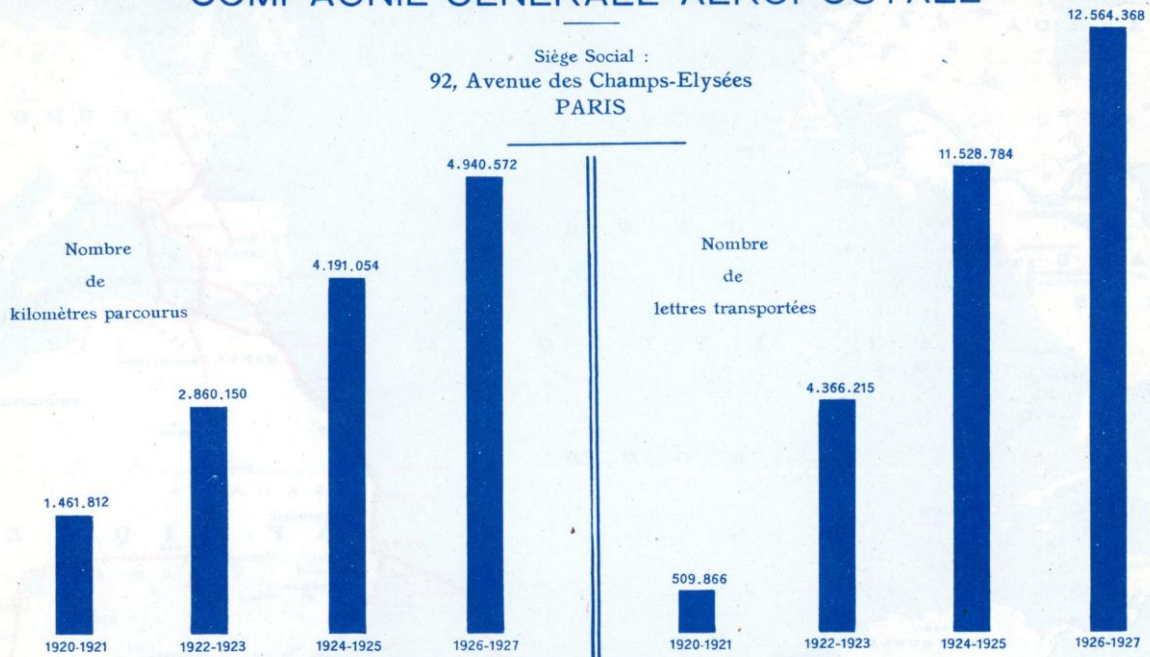






# COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE

Siège Social :  
92, Avenue des Champs-Élysées  
PARIS



**Envoyez vos lettres par avion**

**ESPAGNE - MAROC - ALGÉRIE - AFRIQUE OCCIDENTALE - AMÉRIQUE DU SUD**

*(Utilisez de préférence nos enveloppes spéciales)*

## HORAIRES

Service quotidien . . . { Toulouse - Marseille  
Casablanca

Service hebdomadaire { Toulouse - Marseille  
Dakar  
Rio de Janeiro  
Montevideo  
Buenos-Ayres  
*(les Vendredis jusqu'à nouvel ordre)*

A Paris, poster les lettres la veille avant midi.

## TARIFS

### AFRIQUE

Surtaxes (en plus de l'affranchissement ordinaire)

	Correspondance				Aéropaquets par kilo ou fraction
	jusqu'à 10 g	10 g. à 20 g.	20g. à 50 g.	50g. à 100g.	
Maroc . .	1.	1.50	2.	3.	17.
A.O.F. . .	3.	6	10.	15.	23.

### AMÉRIQUE

Brésil . . . . . 7,50

Argentine . . . . . }  
Uruguay . . . . . }  
Paraguay . . . . . } 9 } par 5 gr. ou  
Chili . . . . . } fraction

Pour toute information s'adresser au bureau de renseignements, 2, rue de Berri, Paris, et dans tous les Bureaux de Poste.  
Téléphone : Elysées 52-03, 52-04, 52-05

T.S.V.P







## PACHECO EN FIN 1927.



Photo : X, vente Sinais 2011.

A 50 km de Buenos Aires, le terrain de Pacheco était une étendue déserte et poussiéreuse, mais les averses le chemin en rivière de boue.

Lors des pluies, MERMOZ laissait sa voiture personnelle à un carrefour pour prendre la vieille Ford qui était en réserve, il lui arrivait de s'embourber aussi, alors botté jusqu'aux cuisses, il gagnait le wagonnet qui desservait les chantiers de l'aérodrome.

Cf J.KESSEL dans son livre « MERMOZ »







## HÔTEL DU PALAIS 1928

J.MERMOZ reçoit :

En février, la médaille d'honneur argent par la Société d'encouragement au Progrès.



Copie vente oct 2008 Artcurial lot n°23M

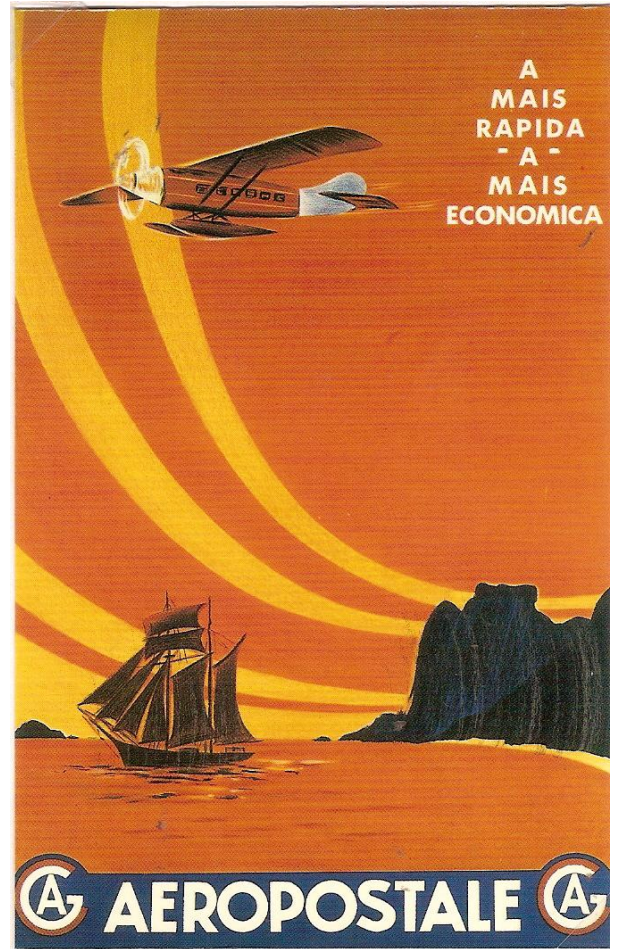
En avril, la grande médaille de vermeil de l'Aéro-club de France.







# LES AFFICHES DE LA C.G







# COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE QUARANTE-CINQ MILLIONS DE FRANCS

Statuts déposés chez M<sup>r</sup> MACIET, Notaire à PARIS

SIÈGE SOCIAL A PARIS : 5, Avenue Friedland  
Registre du Commerce - Seine 123382

## BON DE MILLE FRANCS 5 % AU PORTEUR

N° 005,869

FAISANT PARTIE D'UNE ÉMISSION DE 45.000 BONS DE 1.000 FRANCS, EFFECTUÉE SUIVANT AUTORISATION DE M. LE MINISTRE DE L'AIR, DE M. LE MINISTRE DES FINANCES ET DE M. LE MINISTRE DU BUDGET EN DATE DU 24 JUILLET 1930 ET EN VERTU D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JUILLET 1930 PRIS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 24 DES STATUTS.

**INTÉRÊT ANNUEL, 50 FRANCS, payable par moitié les 1<sup>er</sup> Janvier et 1<sup>er</sup> Juillet de chaque année, net d'impôt, à l'exception de la taxe de transmission.**

Ces Bons seront amortissables au pair du 1<sup>er</sup> Juillet 1933 au 1<sup>er</sup> Juillet 1934 par voie de tirages au sort semestriels suivant le tableau d'amortissement ci-contre.

Le premier remboursement aura lieu le 1<sup>er</sup> Juillet 1933 et le dernier le 1<sup>er</sup> Juillet 1934.

La présente réserve la faculté d'amortir à toute époque par anticipation tout ou partie des Bons en circulation, soit par voie de tirages au sort, soit par rachat de Bons par la Compagnie, soit par rachat de Bons par les porteurs. Les rachats effectués en espèces ou en mandat de paiement seront imputés sur le compte des Bons rachetés au remboursement de leur valeur nominale plus l'intérêt à payer au jour où leur rachat est effectué.

Les Bons cessent d'être au porteur et doivent être munis de coupons qui leur seront attribués par la Compagnie à la date fixée par le Conseil d'Administration. Les coupons doivent être présentés à la Compagnie pour être remboursés et amortis.

Le Président du Conseil d'Administration,

*M. Souichoulof*

La présente émission ayant été autorisée par M. le Ministre de l'Air, par M. le Ministre des Finances et par M. le Ministre du Budget, il résulte de la Convention du 9 juillet 1924 entre l'Etat et la Compagnie et de l'Avenant du 19 Août 1927 (Journal Officiel du 17 Août 1927) et du 18 Septembre 1927 que le service de l'emprunt, intérêts et amortissements des Bons est assuré par le compte d'exploitation de la Compagnie, financé par les crédits budgétaires des subventions versées par l'Etat.

**AMORTISSEMENT DES BONS 5 %**

Etat des paiements	des remboursements	Somme de tirages-amortis
REPORT		29.628
1 <sup>er</sup> JUILLET 1934	14.997	15.372
<b>TOTAL</b>		<b>45.000</b>

A REPORTER 14.997

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1930.

39.304 - Dépose - Imp. RICHARD, 20, Rue de Petrograd, Paris.

COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE  
SOCIÉTÉ ANONYME  
BON de 1.000 Francs 5 %  
N° 005,869  
COUPON de 25 fr. PAYABLE le 1<sup>er</sup> JUILLET 1934 **8**

COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE  
SOCIÉTÉ ANONYME  
BON de 1.000 Francs 5 %  
N° 005,869  
COUPON de 25 fr. PAYABLE le 1<sup>er</sup> JANVIER 1934 **7**

COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE  
SOCIÉTÉ ANONYME  
BON de 1.000 Francs 5 %  
N° 005,869  
COUPON de 25 fr. PAYABLE le 1<sup>er</sup> JUILLET 1933 **6**

COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE  
SOCIÉTÉ ANONYME  
BON de 1.000 Francs 5 %  
N° 005,869  
COUPON de 25 fr. PAYABLE le 1<sup>er</sup> JANVIER 1933 **5**

COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE  
SOCIÉTÉ ANONYME  
BON de 1.000 Francs 5 %  
N° 005,869  
COUPON de 25 fr. PAYABLE le 1<sup>er</sup> JUILLET 1932 **4**

COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE  
SOCIÉTÉ ANONYME  
BON de 1.000 Francs 5 %  
N° 005,869  
COUPON de 25 fr. PAYABLE le 1<sup>er</sup> JANVIER 1932 **3**







# PLIS AÉROPOSTALE



Courrier AMFRA, Brésil via Allemagne, traversée atlantique sud par aviso.



Courrier intérieur Amérique du Sud, Rio de Janeiro via Pelotas, cachet mécanique.







## ANDRÉ BOUILLOUX-LAFONT

Collabore dans les affaires de son père.

Administrateur délégué de la C.G.A et de la Caisse Commerciale et Industrielle de Paris.

Deux procès lui furent intentés :

Un pour infraction à **la loi sur les Sociétés**, le verdict fut une amende de 3 000 frs pour le père et le fils, mais le président fit remarquer l'effort gigantesque et la brillante initiative des Bouilloux-Lafont.

Le second pour affaire de **faux et d'usage de faux**, n'avait aucun rapport avec l'Aéropostale, sinon de détruire moralement un des dirigeants et de jeter le déshonneur sur la famille.







# JACQUES BOUILLOUX LAFONT

## 1903 - 1954

Marcel BOUILLOUX LAFONT marié à Thérèse GRENIER eu 5 enfants :

- André 1900 – 1944 Administrateur délégué de L'Aéropostale.
- Germaine 1901 – 1984
- Jacques 1903 – 1954 Fonction au Crédit Foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud (C F B) et à L'Aéropostale.
- Christiane Marie 1904 – 1991
- Marie Thérèse 1913 – 1981 Mère de Guillemette De BURE écrivaine.

Cf arbre généalogique de Jean COMPASSI.

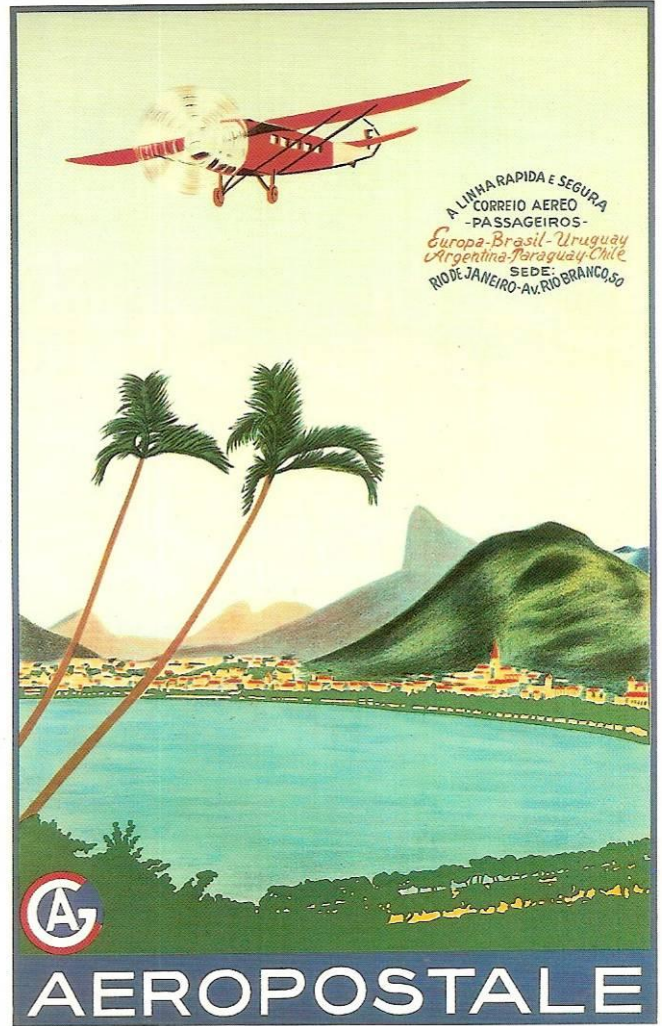




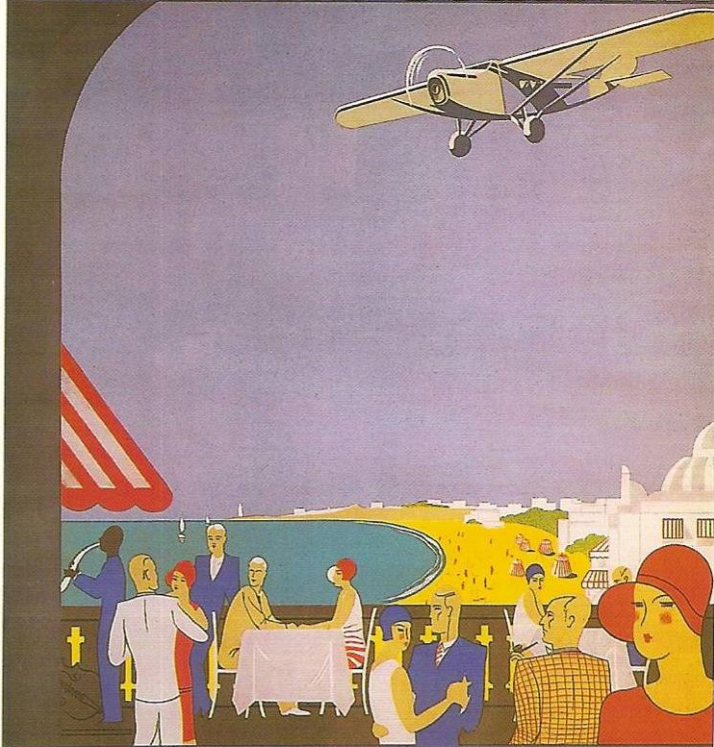




# LES AFFICHES DE LA CGA



**LA FLECHE D'ARGENT**



**LA COTE BASQUE PAR AVION**

**AEROPOSTALE**







# RAYMOND DE BURLET.



Banquier, administrateur de la Caisse Commerciale et Industrielle de Paris et du Crédit Foncier d'Afrique, Raymond de BURLET est aussi l'administrateur et le représentant de la C.G.A au Brésil. En l'absence de Monsieur Marcel BOUILLOUX-LAFONT, il assure la direction de la Compagnie en Amérique du Sud.







**COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE**  
 ANCIENNEMENT : COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES AÉRONAUTIQUES  
 SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE VINGT MILLIONS DE FRANCS  
 Statuts déposés chez M<sup>r</sup> MACIET, Notaire à Paris  
 SIÈGE SOCIAL A PARIS : 82, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES  
 Registre du Commerce Seine 124.039

**Bon de Cinq Cents Francs 6% au Porteur**  
 N° 083,777

FAISANT PARTIE D'UNE ÉMISSION DE 100.000 BONS DE 500 FRANCS, EFFECTUÉE SOUS LE CONTRÔLE DU MINISTRE DES FINANCES ET DE M. LE MINISTRE DU COMMERCE CHARGÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE, EN DATE DU 31 AOÛT 1932 ET EN VERTU D'UNE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 11 JUIN 1932, DÉPOSÉE CHEZ M. LE MINISTRE DES FINANCES ET CHEZ M. LE MINISTRE DU COMMERCE CHARGÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE.

INTÉRÊT ANNUEL : 30 FRANCS, PAYABLE PAR TRIMESTRE LES 1<sup>er</sup> AVRIL ET 1<sup>er</sup> OCTOBRE DE CHAQUE ANNÉE.

Ces Bons seront amortissables par tirage au sort semestriel, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1932 par moitié, et de moitié de moitié, à partir de 1<sup>er</sup> Avril 1934 et le dernier le 1<sup>er</sup> Avril 1935.

Le premier tirage aura lieu le 1<sup>er</sup> Avril 1932 et le dernier le 1<sup>er</sup> Avril 1935.

La Compagnie s'engage à rembourser à toute époque par anticipation tout ou partie des Bons en circulation, soit par voie de tirages au sort supplémentaires, lorsqu'il y a lieu, soit par voie de remboursement anticipé, en cas d'accident de l'air, ou en cas de liquidation de la Compagnie, ou en cas de cessation de son exploitation.

Les Bons ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu.

Le présent bon de cinq cents francs est payable à la date fixée pour le paiement de l'intérêt ou au plus tôt, à la date fixée pour le paiement de l'intérêt, dans le cas où il en est autrement stipulé au verso du bon.

La présente émission a été autorisée par le Ministre des Finances et par le Ministre du Commerce chargé de la Navigation Aérienne, à condition que la Compagnie et l'émission du 31 Août 1932 soient autorisées par le Ministre des Finances et par le Ministre du Commerce chargé de la Navigation Aérienne, à condition que la Compagnie et l'émission du 31 Août 1932 soient autorisées par le Ministre des Finances et par le Ministre du Commerce chargé de la Navigation Aérienne.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES BONS

Date des remboursements	Nombre de titres sortis	Date des remboursements	Nombre de titres sortis	Date des remboursements	Nombre de titres sortis
1 <sup>er</sup> Octobre 1932	30.425	1 <sup>er</sup> Octobre 1932	32.260	1 <sup>er</sup> Octobre 1932	11.415
1 <sup>er</sup> Avril 1932	11.079	1 <sup>er</sup> Avril 1933	11.754	1 <sup>er</sup> Avril 1934	11.754
A REPORTER	32.260	A REPORTER	75.425	TOTAL	100.000

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, PARIS, LE 5 NOVEMBRE 1932.

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

38.500 - Déposé - Imp. RICHARD, 20, Rue de Pétersbourg, Paris

**COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE**  
 ANCIENNEMENT : COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES AÉRONAUTIQUES  
 BON de 500 Fr. 6% N° 083,777 **11**  
 COUPON de 15 fr., PAYABLE le 1<sup>er</sup> AVRIL 1934

**COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE**  
 ANCIENNEMENT : COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES AÉRONAUTIQUES  
 BON de 500 Fr. 6% N° 083,777 **10**  
 COUPON de 15 fr., PAYABLE le 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1933

**COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE**  
 ANCIENNEMENT : COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES AÉRONAUTIQUES  
 BON de 500 Fr. 6% N° 083,777 **9**  
 COUPON de 15 fr., PAYABLE le 1<sup>er</sup> AVRIL 1932

**COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE**  
 ANCIENNEMENT : COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES AÉRONAUTIQUES  
 BON de 500 Fr. 6% N° 083,777 **8**  
 COUPON de 15 fr., PAYABLE le 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1932

**COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE**  
 ANCIENNEMENT : COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES AÉRONAUTIQUES  
 BON de 500 Fr. 6% N° 083,777 **7**  
 COUPON de 15 fr., PAYABLE le 1<sup>er</sup> AVRIL 1932

**COMPAGNIE GÉNÉRALE AÉROPOSTALE**  
 ANCIENNEMENT : COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES AÉRONAUTIQUES  
 BON de 500 Fr. 6% N° 083,777 **6**  
 COUPON de 15 fr., PAYABLE le 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1931







Photo Fiandrin

863. - CASABLANCA. — Un avion de la Cie Aéropostale au-dessus du Port.



Avions de la C.G.A SURVOLANT Casablanca et Rio de Janeiro.



(Photo Aéropostale)







Carte non voyagee avec vignette de propagande.







# PLIS AÉROPOSTALE.







# PLIS AÉROPOSTALE







# CARTE VOYAGÉE PAR AVION.



**Par Avion**

lundi 3 juillet  
 Mes chers Parents,  
 Deux mots avant le départ  
 qui a lieu ce soir arrivée  
 à Lemerc. probablement  
 vendredi soir. un telegramme  
 j'écrit elle de Dijon - tout va  
 bien mais un maudch. furoncle  
 dans l'oreille a fait tout com-  
 promettre. Plus rien mainte-  
 nant mais quelle souffrance!  
 à bientôt. avec de bons  
 baisers  
Aelene

MAROC  
 1

MAROC  
 50

3-1-33  
 3-7-33

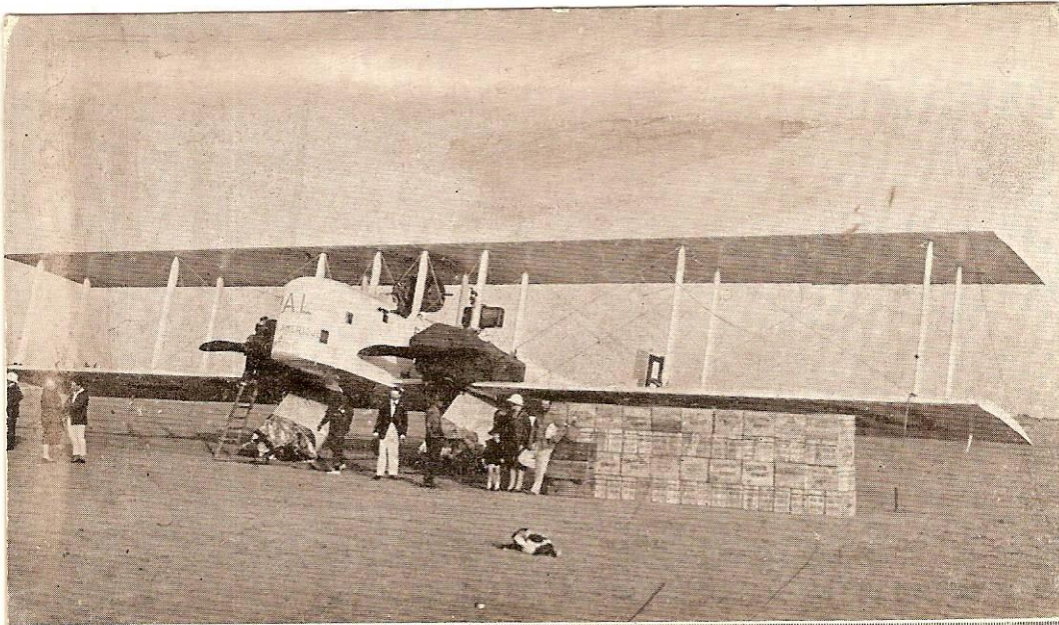
50







## LE FARMAN-GOLIATH DE SAINT ROMAN



Farman-Goliath de Saint-Roman, sur le terrain de Saint-Louis, d'où il a pris le départ vers l'Amérique du Sud

Dans « mes vols », MERMOZ parle de la tentative de raid du 5 mai 1927, au départ de Saint Louis du Sénégal pour Pernambuco au Brésil.

L'équipage Français est composé du :

Capitaine	de ROMAN.
Lieutenant de Vaisseau	MOUNAYRES
Mécanicien	PETIT

Sur FARMAN GOLIATH, avec des moteurs plus puissants.

Ils disparurent corps et biens.





